



HAL
open science

Quand les faits-divers prennent la Une : étude de la transformation d'un acte criminel en un fait de société. Étude du traitement l'affaire Laëtitia Perrais dans la presse quotidienne régionale (Ouest France), nationale (Le Monde, Libération), et comme sujet politique.

Marine Ledoux

► **To cite this version:**

Marine Ledoux. Quand les faits-divers prennent la Une : étude de la transformation d'un acte criminel en un fait de société. Étude du traitement l'affaire Laëtitia Perrais dans la presse quotidienne régionale (Ouest France), nationale (Le Monde, Libération), et comme sujet politique.. Sciences de l'information et de la communication. 2021. dumas-03635585

HAL Id: dumas-03635585

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03635585>

Submitted on 8 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Mémoire de Master 1

Mention : Information et communication

Spécialité : Journalisme

Quand les faits-divers prennent la Une : étude de la transformation d'un acte criminel en un fait de société

Étude du traitement l'affaire Laëtitia Perrais dans la presse quotidienne régionale (*Ouest France*), nationale (*Le Monde, Libération*), et comme sujet politique

Responsable de la mention information et communication
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Lisa Bolz

Nom, prénom : LEDOUX Marine

Promotion : 2020-2021

Soutenu le : 25/05/2021

Mention du mémoire : Très bien

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier chaleureusement mes professeurs et toute l'équipe pédagogique du CELSA pour leur aide, le temps qu'ils m'ont accordé pour m'orienter dans mes recherches. Un remerciement tout particulier à Lisa BOLZ, pour ses retours détaillés et enrichissants, qui a su m'aider à partir dans la bonne direction.

Je remercie aussi La Chance, pour la diversité dans les médias, la prépa aux concours des écoles de journalisme que j'ai suivie en 2019-2020. Elle m'a permis de rencontrer des dizaines de journalistes bénévoles avec qui j'ai pu parler du métier, mais aussi des sujets gravitant autour de ce mémoire. Un remerciement tout particulier à mon tuteur, Emmanuel BARRANGUET, qui continue à garder un œil bienveillant sur mon travail un an après l'obtention de ce fameux concours.

Mes tuteurs de stage, Caroline LEMAÎTRE, Lionel ORMIÈRES, Maxime GIL, m'ont également beaucoup apporté.

Enfin, je remercie ma famille pour m'avoir toujours soutenue et encouragée dans mes recherches. *À ma maman.*

Sommaire

INTRODUCTION	6
1 – LES FAITS DIVERS ET LA LOI DE LA PROXIMITÉ : UN SUJET DE PREDILECTION POUR LES LOCALIERS DE LA PRESSE QUOTIDIENNE REGIONALE	12
1.1 LE FAIT DIVERS : ENTRE PASSIONS ET FASCINATION, L'UN DES THEMES LES PLUS ATTRAYANTS	12
1.1.1 <i>La passion des foules pour les faits divers : une source historique du journalisme</i>	12
1.1.2 <i>La construction médiatique du fait divers comme source de revenus pour les médias</i>	16
1.2 LE TRAITEMENT DES FAITS DIVERS DANS LA PRESSE QUOTIDIENNE REGIONALE	19
1.2.1 <i>Le traitement de proximité, première étape de la construction médiatique du fait divers</i>	19
1.2.2 <i>Trouver les bonnes sources d'informations dans l'affaire Laëtitia Perrais : une difficulté pour les journalistes ?</i>	22
2 – LE TRAITEMENT DU FAIT DIVERS DANS LA PRESSE NATIONALE COMME ORIGINE DE DEBATS SOCIETAUX	26
2.1 LA HIERARCHISATION DE L'INFORMATION PAR LES REDACTIONS DE PRESSE ECRITE NATIONALES	26
2.1.1 <i>Quel fait divers prendra la Une ? Un choix éditorial complexe</i>	27
2.1.2 <i>L'affaire Laëtitia vue par la presse quotidienne nationale : une affaire d'État</i>	30
2.2 LES REPONSES SOCIALES ET POLITIQUES AU FAIT DIVERS	33
2.2.1 <i>Au-delà du meurtre, des problèmes de société mis en lumière</i>	33
2.2.2 <i>L'affaire Laëtitia vue par le politique : un prétexte pour durcir les lois pénales</i>	36
CONCLUSION	39
BIBLIOGRAPHIE	40
A. Ouvrages	40
B. Revue et articles de presse	41
C. Sites internet	41
D. Vidéos	42
ANNEXES	43
TABLE DES MATIERES RECAPITULATIVE DES ANNEXES	43
Annexe n°1 : Les dix articles les plus lus de Ouest France Loire Atlantique en 2017	44

<i>Annexe n°2 : corpus utilisé pour traiter l’affaire Laëtitia Perrais</i>	45
<i>2.1 Ouest-France</i>	45
<i>2.1.1 Tableau du nombre d’articles publiés par année sur l’affaire Laëtitia Perrais</i>	45
<i>2.1.2 Tableau du nombre d’articles publiés en lien avec la localisation (Ouest-France)</i>	45
<i>2.1.3 Tableau du nombre d’articles publiés par Ouest-France et par rubrique (Attention, en 2011 : pas de rubriques sur le site web de Ouest-France, donc nous avons décidé de l’utilisation d’un code couleur vert et jaune pour les distinguer sur cette période)</i>	46
<i>2.1.4 Liste des articles publiés par Ouest-France pendant l’affaire Laëtitia</i>	46
<i>2.2. Libération</i>	51
<i>2.2.1. Tableau des articles publiés par Libération par date et type de contenu</i>	51
<i>2.2.2. Tableau du classement des articles en lien avec l’affaire Laëtitia en fonction de la rubrique dans le quotidien Libération</i>	54
<i>2.3. Le Monde</i>	55
RESUME	59
MOTS-CLES	60

Introduction

« Sur les chaînes nationales, on constate que le fait divers l'emporte parce que l'émotion prime sur l'analyse : à peu près tout ce qui paraît complexe est banni de l'information télévisée¹ », écrivait la journaliste Christine Ockrent dans *Les Dossiers de l'Audiovisuel*. Cette analyse est partagée par Jérôme Constant, qui estime que les faits divers engendrent « plus d'émotions que de réflexion² » dans leur traitement médiatique. Pourtant, les faits divers passionnent les foules, donnent lieu à des débats dans le champ social, ainsi qu'à des réponses politiques. L'affaire Laëtitia Perrais en est une illustration : en 2011, la mort violente d'une jeune femme de 18 ans a ébranlé différents pans de la société. Au-delà de la mort tragique d'une enfant, l'Aide sociale à l'enfance se retrouve fragilisée, le sort des délinquants récidiviste sera plus sévère, et le Président de la République, Nicolas Sarkozy, s'empare de ce fait divers pour en faire une question politique majeure.

Avant d'entrer dans le fait divers propre, il convient de définir ce qu'il est. Ces deux mots assemblés, « faits divers », constituent une rubrique des journaux. Il s'agit d'une spécificité française. Il n'existe pas de traduction dans les médias anglo-saxons, par exemple, qui se contentent de placer les articles relatifs à une affaire judiciaire dans les rubriques « société » ou « justice » de leurs journaux. Cette spécificité française rend encore plus difficile la définition de cette rubrique pourtant si connue des Français, et notamment des lecteurs de la presse quotidienne régionale (PQR), qui y consacre généralement une page quotidienne.

Le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi) définit le fait divers comme « un évènement plus ou moins important qui ne relève ni de l'actualité mondiale, ni de la politique, ni de l'économie³ ». Cette définition classerait alors le fait divers comme une rubrique fourre-tout, où les journalistes rédigent des articles qui ne rentreraient dans aucune autre page du journal. Toutefois, le fait divers possède une place très importante dans l'histoire de la presse : il s'agit de l'une des thématiques qui ont toujours intéressé les populations, mais encore plus dans les années 1860, avec la création du *Petit Journal* : les anecdotes intéressaient

¹ OCKRENT Christine, *Les dossiers de l'audiovisuel*, n°103, mai-juin 2002, INA, p.27

² CONSTANT Jérôme, *Les cahiers du journalisme*, n°14, Laval, 2007, p.104

³ Glossaire des termes de la presse écrite, consultable en ligne : <https://www.clemi.fr/fr/ressources/nos-ressources-pedagogiques/ressources-pedagogiques/glossaire-des-termes-de-la-presse-ecrite-c-clemi.html>

d'autant plus que le public savait désormais qu'elles étaient vraies, provenaient d'une information vérifiée.

Ainsi, il convient de dresser une définition plus fournie du fait divers. Si le site d'informations dédiées à l'éducation dans les médias 1 jour 1 actu définit le fait divers comme « un événement sans portée générale qui appartient à la vie quotidienne », il ne faut pas oublier d'évoquer la portée du fait divers lorsque celui-ci est médiatisé : il devient là un fait de société, qui débouche ainsi sur une portée générale. Des marches blanches aux contestations sur les réseaux sociaux en passant par les manifestations et prises de paroles politiques, le fait divers peut soulever de nombreux problèmes sociétaux. Il peut ainsi être vu comme un élément déclencheur d'une prise de conscience collective, mais parfois, une « récupération politique » est reprochée aux membres du gouvernement qui s'en emparent pour tenter de faire voter de nouvelles lois, notamment à l'encontre des délinquants. C'est ce qu'à, par exemple, reproché Ségolène Royal à Nicolas Sarkozy dans les colonnes de *Libération*. Pour Benoît Hamon, dans le même journal⁴ : « Un fait divers donne une réponse : une réunion et un 20 heures, comme d'habitude ».

S'il est parfois reproché aux politiques de « récupérer » un événement tragique pour en faire voter une loi de durcissement de la justice pénale, il convient de garder en tête que cette prise de parole est le plus souvent déclenchée par la médiatisation de l'affaire : les médias décident de mettre en avant un fait divers, et pas un autre. Ainsi, les journalistes construisent le récit du fait divers, il s'agit de leur pouvoir de cadrage. Ce cadrage est défini par Virginie Hébert, Gabrielle Sirois et Émilie Tremblay-Potvin comme « une construction de la réalité, véhiculée dans une nouvelle, pour en faire ressortir certains aspects au détriment d'autres⁵ », et permettrait de « définir la réalité, d'en offrir une lecture afin de faciliter la compréhension d'événements d'intérêt public ». Ainsi, on peut imaginer une sorte de cercle - vicieux ou vertueux – dans lequel les médias racontent un fait divers, puis de leur reprise par les citoyens, mais aussi les politiques.

⁴ « Depuis des années, les faits divers font la loi », *Libération*, le 22 novembre 2011. La famille d'Agnès Marin demandait « d'éviter toute politisation » de la mort de leur fille : https://www.liberation.fr/societe/2011/11/22/depuis-des-annees-les-faits-divers-font-la-loi_776374/

⁵ Hébert Virginie, Sirois Gabrielle, Tremblay-Poitvin Émilie, « *Les effets des médias à l'ère du 2.0. Recension des écrits sur l'influence de la médiatisation* », in Groupe de recherche en communication politique, rapport de recherche présenté le 7 juillet 2015, p.7

Les faits divers occupent une place importante des journaux télévisés ou dans les colonnes d'un journal papier. Il y a effectivement des visages qui restent figés dans les esprits des Français, après les avoir vus des jours durant à la Une du journal de 20 heures, par exemple. C'est le cas du petit Grégory, retrouvé mort dans la Vologne, rivière des Vosges, en 1984. Xavier Dupont de Ligonès, principal suspect d'un quintuple meurtre reste lui aussi dans les esprits. Ces deux affaires ont pour caractère commun de rester, encore à l'heure de l'écriture de ces lignes, des mystères judiciaires. Cela explique-t-il la fascination des foules pour les faits divers ? Pas seulement. Mais cela explique en partie les nombreuses éditions spéciales qui leur sont consacrées (onze documentaires télévisés, deux « docufiction, deux téléfilms et miniséries dont une créée par Netflix, trois livres et six enquêtes journalistiques, deux hors-série de *Society* ont été consacrés à l'affaire Dupont de Ligonès en seulement dix ans) : plus le suspense dure, plus l'auditeur ou le lecteur est tenu en haleine, et plus il consomme l'information autour de ces drames encore inexpliqués.

La médiatisation d'un fait divers plutôt qu'un autre semble être le fruit de plusieurs facteurs, mais il est certain que la part du suspense de celui-ci en est un. Si les enquêteurs parviennent à boucler une enquête, ou du moins à avoir une piste sérieuse autour d'un homicide conjugal par exemple, cela ne créera que peu de rebondissements : pas de quoi nourrir une sorte de saga, pas assez de temps pour captiver la foule.

L'objectif de ce mémoire étant de comprendre les enjeux de la médiatisation des crimes et des délits, nous nous baserons sur une affaire judiciaire ayant fait couler beaucoup d'encre en 2011 : l'affaire parfois appelée « Drame de Pornic », mais surtout dite « Laëtitia Perrais », du nom de sa victime.

Les faits ne sont pas simples à comprendre tant le suspense a été long : la serveuse de 18 ans, placée en famille d'accueil depuis son plus jeune âge, a été tuée en janvier 2011 par Tony Meilhon, un homme de 31 ans bien connu des services de police, quelques mois seulement après sa sortie de prison. Si les enquêteurs sont rapidement parvenus à le retrouver, il n'a jamais avoué qu'à demi-mots et à travers de nombreuses railleries son crime. C'est le corps de Laëtitia qui a été le plus difficile à retrouver. Sans corps, il n'est pas aisé de comprendre les circonstances de la mort. C'était d'ailleurs la principale force de Tony Meilhon : les enquêteurs auraient pu croire à sa première version : celle de l'accident.

Une fois le corps de la jeune femme retrouvé (découpé et noyé dans différents plans d'eau), Nicolas Sarkozy, alors Président de la République, a fait de ce fait divers un fait d'État, qualifiant le principal suspect de « monstre », et de « présumé coupable »⁶, niant ainsi la présomption d'innocence, fondement du droit français. Plus tard encore, un fait divers dans le fait divers s'est installé au cœur de cette sordide affaire : M. Patron, chez qui étaient placées Laëtitia et sa sœur jumelle, Jessica, a été reconnu coupable d'agressions sexuelles et de viols sur plusieurs mineures, dont Jessica. Celui qui s'était hissé devant les caméras et aux bras des micros de radios de la France entière au moment des marches blanches organisées en hommage à Laëtitia a fini par éviter les journalistes lorsque cette vérité a éclaté. C'est donc tout un pan de la société qui a été remis en question à la lecture de ce fait divers.

Depuis, bien d'autres faits ont pu se transformer en fait de société : la mort de la petite Vanille, en février 2020⁷, a mis le halo sur d'éventuelles failles de la justice en ce qui concerne le droit de garde d'enfants ; le meurtre d'Alexia Daval aura accentué les débats sur les féminicides au sein du couple dans l'Hexagone. Toutefois, ces affaires retentissantes qui occupent ponctuellement l'espace médiatique sont des sortes d'exceptions : les chaînes d'information en continu ou les journaux quotidiens ne peuvent évidemment pas traiter tous les crimes qui ont lieu en France. Il est donc intéressant de réfléchir à la façon dont un fait divers, par son récit et sa construction, peut se transformer en fait de société, en étant porté dans le débat national.

Un fait divers peut effectivement être perçu comme le récit, dans les colonnes d'un journal, d'un évènement tragique, sordide ou insolite. Qu'ils soient tristes ou drôles, les faits divers intéressent les lecteurs de la presse quotidienne. Ils se traduisent parfois sous forme de série, comme un roman policier, mais qui s'est déroulé, cette fois, dans la vraie vie. Le traitement d'un fait divers par le journaliste regroupe d'ailleurs toutes les compétences essentielles du métier de journaliste : vérifier les informations, recouper les sources, choisir celui qui fera la Une et celui qui ne fera l'objet que d'une brève. Et parfois, il arrive qu'un fait divers devienne fait de société. L'affaire Laëtitia Perrais, qui a provoqué une sorte d'indignation de la part de Nicolas Sarkozy, et une grande critique de la part de l'avocat envers la Justice française, a

⁶ *Le Point*, « Affaire Laëtitia : Sarkozy promet des sanctions », publié le 03 février 2011, consultable en ligne : https://www.lepoint.fr/societe/affaire-laetitia-sarkozy-promet-des-sanctions-03-02-2011-135266_23.php

⁷ *Le Parisien*, « Mort de Vanille : récit d'un infanticide, le premier échec du dispositif d'alerte enlèvement », 9 février 2020, consultable en ligne : <https://www.leparisien.fr/faits-divers/mort-de-vanille-recit-d-un-infanticide-premier-echec-du-dispositif-alerte-enlevement-09-02-2020-8256483.php>

engendré une grève des magistrats (et de la majorité des professionnels du droit) pendant près de quinze jours. La raison de la colère des robes noires ? Accusés, les fonctionnaires affirment qu'ils alertent la chancellerie depuis des années, en ce qui concerne leur manque de moyens, qui pourrait effectivement engendrer des dysfonctionnements dans le suivi de certains justiciables. Cette affaire a également porté à la connaissance de tout un chacun les conditions de travail des Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) : plus de 130 dossiers croulant sur les bureaux de chacun d'entre eux, en Loire-Atlantique en 2011. En 2019, un rapport du Sénat⁸ affirme que 85 personnes sont suivies chaque année par un même CPIP.

Compte tenu de toutes ces informations, nous cherchons ici à comprendre comment les médias, grâce à leur pouvoir de cadrage, ont-ils donné une importance prépondérante à ce fait divers en particulier ? Qu'apporte cette médiatisation accrue de l'affaire Laëtitia Perrais dans les questions sociétales, politiques et législatives ?

Nos hypothèses de réponses partielles à ces problématiques sont les suivantes. En ce qui concerne l'intérêt du public au fait divers, celui-ci répond d'abord à la règle de la proximité : plus un évènement (tragique ou insolite) a lieu à proximité de leur lieu de vie, de travail ou d'intérêt, plus les citoyens consulteront et partageront l'information, comme si leur quotidien était en danger.

Les médias ont un pouvoir induit par leur cadrage de l'information : ils décident du traitement de chaque fait divers, notamment pour les quotidiens de presse quotidienne nationale. Certains, s'ils sont plus sensationnels ou provoquent plus d'émotions, prendront la Une tandis que d'autres seront occultés. Dès lors, un fait divers qui fait la Une engendrera des réactions de la part de l'opinion publique mais aussi des pouvoirs exécutifs et, parfois, législatifs.

Pour tenter de donner une réponse à ces questions, nous étudierons les publications de la presse quotidienne en lien avec l'affaire Laëtitia Perrais. La presse quotidienne régionale, d'abord, avec les publications de *Ouest France*, quotidien régional de référence dans la région de Pornic, près de Nantes, où Laëtitia vivait. Ensuite, l'analyse portera sur les quotidiens *Libération* et *Le*

⁸ Rapport sénatorial concernant le projet de loi de finances pour 2020 au sein de l'administration pénitentiaire, 21 novembre 2019 : <https://www.senat.fr/rap/a19-146-7/a19-146-72.html>

Monde. Leur étude permettra de comprendre comment la disparition d'une jeune fille est devenue un réel fait d'État, dépassant ainsi le seul aspect sordide de la découverte macabre. Au-delà de la chronologie, c'est la création médiatique du fait divers que nous étudierons, par les biais de langage, d'expressions ou de mots utilisés aux différents stades du fait divers, judiciaire, sociétal et politique que représente cette affaire hors normes.

Dans un premier temps, nous évoquerons le fait divers en tant que tel, comme sujet de prédilection des journalistes de presse quotidienne régionale (1), en étudiant la manière dont les journalistes peuvent traiter ces faits (1.1) ainsi que les enjeux et attentes des lecteurs (1.2). En seconde partie, nous nous intéresserons à la médiatisation du fait divers à l'échelle nationale (2) : un choix (2.1) qui entraîne des conséquences sociales et même politiques (2.2).

1 – Les faits divers et la loi de la proximité : un sujet de prédilection pour les localiers de la presse quotidienne régionale

« Un mort sur la route à quelques mètres de chez toi intéressera beaucoup plus que 5 000 morts à l'autre bout du monde », répétait un journaliste de *l'Indépendant Narbonne*, journal départemental traitant l'information des Pyrénées-Orientales et de l'Aude. Les citoyens lisant l'actualité sont particulièrement intéressés par les récits de faits divers, aussi sordides peuvent-ils être, car il s'agit de leur vie, du quotidien. Les lecteurs en sont friands (1.1) notamment en raison de la proximité des faits, d'où l'intérêt du traitement par la PQR (1.2).

1.1 Le fait divers : entre passions et fascination, l'un des thèmes les plus attrayants

Il n'était pas envisageable de rédiger un mémoire de recherche autour des faits divers sans évoquer l'étrange fascination des foules pour ces actes délictuels ou criminels, fascination qui a d'ailleurs contribué au lancement de la presse écrite telle que nous la connaissons aujourd'hui (1.1.1.). D'autre part, les faits divers sont grandement consommés par le public, et constituent donc une source de revenus pour les médias (1.1.2.).

1.1.1 La passion des foules pour les faits divers : une source historique du journalisme

Des articles de presse soigneusement conservés dans les archives familiales, aux magazines dédiés aux enquêtes judiciaires (*Déetective* par exemple, mais encore le hors-série de *Society* dédié à Xavier Dupont de Ligonnès), en passant par les émissions comme *Faites entrer l'accusé*, les podcasts de Christophe Hondelatte⁹ ou de Fabrice Drouelle¹⁰, pour finir avec les séries *Netflix* adaptant au grand écran des faits divers¹¹, le crime est partout. En 2021, il entoure les familles, vient s'inviter dans les foyers. On en débat en famille ou entre amis, on se penche

⁹ *Hondelatte raconte*, tous matins dès 6 heures sur Europe 1, consultable en ligne : <https://www.europe1.fr/emissions/hondelatte-raconte>

¹⁰ *Affaires sensibles*, du lundi au vendredi de 15 heures à 16 heures sur France Inter, consultable en ligne : <https://www.franceinter.fr/emissions/affaires-sensibles>

¹¹ Voir par exemple la mini-série sur l'affaire Grégory, « *Grégory* », disponible sur Netflix.

sur les « alertes enlèvement » lorsqu'il y en a, et on scrute les profils Facebook des victimes ou suspects lorsque leurs noms fuient dans les médias.

Roland Barthes peut expliquer cette fascination en partie, en évoquant qu'il « n'y a pas de faits divers sans étonnement ». À lui d'ajouter que la causalité joue elle aussi un rôle important dans la transcription du fait divers : « La causalité est souvent inexplicée ou inattendue, souvent aberrante ou suspecte de hasard¹² ». Au plus le fait divers est étonnant, surprenant, et vient chambouler les habitudes d'une personne, au plus il gagnera de l'intérêt. Un meurtre lié à une « mauvaise rencontre » peut entraîner dans l'imaginaire d'une personne différentes pensées, telles que « ça aurait pu être moi ». Ces pensées sont d'autant plus présentes que l'acte a eu lieu à proximité des lieux de vie du lecteur.

C'est donc un mélange d'ingrédients : « coïncidence, répétition et sensationnel¹³ » qui façonne le fait divers afin d'en créer un article plus ou moins long, qui intéressera une majorité de personnes, selon Marc Ferro.

Mais cela n'explique toujours pas pourquoi les faits divers passionnent tant les foules. Selon Lucie Juvet-Legend, maîtresse de conférences en socio-anthropologie, les médias sont responsables de cet engouement des foules par leur « mise en intrigue ». Elle évoque notamment un « feuilletonnage » autour de l'affaire Grégory, ajoutant que les journalistes « ont tendance à annoncer une vérité à venir », mais que cela permet de « tenir en haleine l'opinion publique ».

Yvan Jablonka reprend, dans son ouvrage *Laëtitia ou la fin des hommes*, cette formule : pour intéresser les auditeurs, les chaînes d'informations en continu doivent continuer de les tenir en haleine, ajouter du suspense, et dévoiler de nouvelles informations. Et pourtant, du 23 au 27 janvier, les brèves de l'AFP ne donnaient guère d'informations, le corps étant toujours recherché : « Corps toujours pas retrouvé, les recherches continuent » le 23 janvier ; « Reprise des recherches en plusieurs endroits lundi », le 25 janvier ; « Laëtitia toujours introuvable », le 27 janvier. « Dans les médias à flux continu, même quand il ne se passe rien, il faut qu'il se passe quelque chose », résume Yvan Jablonka¹⁴. Cela permet de tenir le lecteur en haleine, dans

¹² BARTHES Roland, « La structure du fait divers », in *Essais critiques*, 1964, p. 104

¹³ FERRO Marc, « Fait divers, fait d'histoire », In *Annales*, 1983, p. 821

¹⁴ JABLONKA Yvan, *Laëtitia ou la fin des hommes*, chapitre 16 : « Dans la boue et la vase », 2016, p. 174

l'attente d'une nouvelle notification, d'informations supplémentaires sur l'état des recherches. En parallèle, certains passionnés d'enquêtes créent des groupes Facebook, pour relayer des informations, spéculations, ou encore s'inventer justicier : « En hommage à Laëtitia Perrais et pour que Tony Meilhon aille en enfer » a par exemple été créé le 7 février 2011, par une certaine Virginie. D'autres groupes d'hommage sont aussi recensés sur le réseau social. Une fois que l'information apparaît dans les médias, tout un chacun peut la reprendre, et exprimer son opinion.

La PQR locale – *Ouest France* dans l'affaire Laëtitia Perrais – publie de nombreux articles (dix en une semaine, à la suite de la « disparition » de la jeune femme, voir annexes 2.1). Le 21 janvier 2011, deux jours après la disparition de Laëtitia, Tony Meilhon est interpellé : « Le principal suspect avoue l'accident », explique le journal local. Deux paragraphes plus tard, le journaliste parle d'un « homme de 33 ans, repris de justice considéré comme « dangereux »¹⁵ ». C'est ensuite son casier judiciaire qui se retrouve déballé : « Le suspect, habitué des garde-à-vues du fait de la quinzaine de condamnations déjà inscrites à son casier judiciaire (...) retranscrit le journaliste dans son article. Le portrait de celui que Nicolas Sarkozy appellera « le monstre » est déjà en train de se dessiner. Les recherches du corps s'intensifient, Gilles Patron, le père d'accueil de Laëtitia se montre devant les caméras et appelle aux marches blanches pour sa fille : la saga judiciaire accélère et les journalistes ont de nombreux papiers à rédiger.

C'est donc la construction de la narration du fait divers qui en fait quelque chose d'attrayant pour les populations : en plus de se sentir parfois proche de la victime (psychologiquement, physiquement, démographiquement), le lecteur ou l'auditeur ont l'impression d'être dans le feu de l'action : les journalistes faits-diversiers manient avec brio l'art du récit minuté, comme si on y était. Le lecteur se met alors dans la peau de la victime, de son présumé agresseur, ou même de l'enquêteur. Comme dans un roman d'Agatha Christie, mais avec la certitude que cette fois, les faits sont vrais, vérifiés, les sources recoupées.

La « curiosité humaine », relevée par la psychothérapeute Ana Evangelista¹⁶ est aussi l'un des facteurs premiers de fascination pour ces faits hors du commun. Au final, ce sont d'ailleurs

¹⁵ « Disparition de Laëtitia à Pornic : le suspect avoue l'accident », publié par *Ouest-France*, le 21 janvier 2020, consultable en ligne : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/disparition-de-laetitia-pornic-le-suspect-avoue-laccident-631805>

¹⁶ « Pourquoi les faits divers nous fascinent-ils ? » publié par *Marie-Claire* (archives), consultable en ligne : <https://www.marieclaire.fr/pourquoi-les-faits-divers-nous-fascinent-ils-autant,845914.asp>

souvent les journalistes qui sont accusés d'être trop curieux, trop « voyeuristes ». Murielle Bolle, proche du petit Grégory, qui était encore adolescente au moment des faits, raconte désormais dans son livre *Briser le silence* : « Je suis celle qu'on a appelé la grosse, la rouquine, celle dont on a vu le visage dans les journaux, page après page, celle dont les photos défilaient au journal télévisé ». Une vie qu'elle qualifie de « détruite » par la médiatisation de cette sordide affaire, et sa place prépondérante dans l'enquête en tant que l'une des dernières personnes à avoir vu le petit Grégory.

De la même manière, dans le cadre de l'affaire Laëtitia, les médias ont parfois été vus comme « embarrassants » pour la famille Patron, famille d'accueil de la jeune femme retrouvée tuée. Yvan Jablonka lui donne la parole dans son ouvrage, où elle s'explique : « Des camions de presse avec antennes paraboliques stationnaient toute la journée devant la maison, des journalistes ont sauté par-dessus le portail, j'ai fini par leur donner des photos de Laëtitia pour qu'ils fichent le camp¹⁷ », explique-t-elle. Un enterrement public, où ont assisté divers journalistes, et même retranscrit sur Youtube : c'était le prix à payer pour cette affaire qui a tant intéressé les médias. Mais la déontologie journalistique impose le respect de l'autre, et particulièrement de la personne endeuillée.

Les lecteurs aiment les faits divers, mais les journalistes ne respectent peut-être pas toujours la déontologie dans cette « chasse au scoop ». Tous les médias sont concurrents sur une même affaire judiciaire, leur objectif est d'être le premier à « avoir l'info » et à la partager. L'une des explications de cette course est notamment les retombées économiques que génèrent les faits divers, très prisés des lecteurs.

¹⁷ JABLONKA Yvan, « Naissance d'un fait divers », in *Laëtitia ou la fin des hommes*, 2016, chap 14.

1.1.2 La construction médiatique du fait divers comme source de revenus pour les médias

Dans *L'irrésistible attraction du fait divers*, Daniel Salles l'évoque : « Dès le début de la presse, au XIX^{ème} siècle, les récits à sensation entrent et permettent aux colporteurs de vendre des feuillets¹⁸ ». Bourdieu abonde en son sens : « Le sang et le sexe, le drame et le crime ont toujours fait vendre¹⁹ ». L'affaire Tropmann n'en est qu'un exemple parmi tant d'autres, mais elle a permis au *Petit Journal* de réaliser des « ventes spectaculaires, avec plus de 500 000 exemplaires » relève Daniel Salles²⁰. L'ouvrier mécanicien Jean-Baptiste Troppmann est condamné, le 30 décembre 1869, pour le meurtre de huit personnes. Il sera guillotiné à Paris le 19 janvier 1870, alors qu'il n'a que 20 ans. La foule est présente, curieuse. C'est à la suite de cette sordide affaire que les ventes des quotidiens s'affolèrent, et que le métier de journaliste fait-diversier continue à se répandre, gagne de l'ampleur.

Cette fascination pour les faits divers continue de s'accroître : un article de *Ouest France* montre qu'en Loire-Atlantique, sur les dix articles les plus lus en 2017, huit sont des faits divers²¹, les deux autres se rapportant au mondial de handball ainsi qu'aux élections législatives. Trois, en outre, étaient en lien avec l'affaire Troadec, affaire largement médiatisée (**voir annexe n°1**), notamment en raison de ses ressemblances avec l'affaire Dupont de Ligonnès. Ce meurtre familial s'est déroulé à Orvault, près de Nantes, à quatre kilomètres du drame qui a touché la famille de Ligonnès.

D'autre part, les offres d'emploi relatives à des postes de journalistes pour les différentes verticales du site web d'informations *Actu.fr*, lancé en 2015 par le groupe Publihebdos, exigent souvent une appétence du journaliste qui sera recruté pour les faits divers. Ils constituent une grande part des articles publiés sur la plateforme. Maëlys Dolbois et Dorine Goth, rédactrices pour *Actu Seine-Saint-Denis*, évoquent parfois de manière humoristique « l'Actu couteau », dû à la forte proportion d'actualités relatives aux faits divers et aux agressions, voire aux meurtres.

¹⁸ SALLES Daniel, *L'irrésistible attraction du fait divers*, exposition BNF « La presse à la Une », Paris 1998

¹⁹ BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, 1996

²⁰ SALLES Daniel, *L'irrésistible attraction du fait divers*, op. cit., 1998

²¹ *Ouest France*, « Loire-Atlantique : quels sont les dix articles les plus lus en 2017 ? », publié le 29 décembre 2017, consultable en ligne : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/loire-atlantique-quels-sont-les-dix-articles-les-plus-lus-en-2017-997c80a9-947a-36f8-9253-e5e7ff92b824>

« Nous aimons trouver d'autres informations, avoir autre chose que des faits divers à publier, ça devient sordide parfois », évoquaient-elles lors d'un échange en février 2021.

Mais le fait est que les lecteurs continuent à s'y intéresser, et que cela génère des partages ainsi qu'un grand nombre de lectures sur le site. À L'*Indépendant*, le constat est le même : en juillet 2020, 40% des articles les plus lus étaient des faits divers, accessibles gratuitement sur le site, puisque ainsi est faite la charte du journal. De plus, cette étude a été réalisée alors que se tenaient les élections municipales, qui génèrent aussi de nombreuses lectures sur les sites d'informations locales.

Les quotidiens régionaux comme nationaux reprennent souvent des dépêches de l'Agence France Presse (AFP), notamment pour traiter des faits divers. Elles sont le plus souvent « bâtonnées », c'est-à-dire reprises telles quelles ou légèrement modifiées, notamment dans le titre. Cela constitue près de la moitié des articles de *Libération* publiés en lien avec l'affaire Laëtitia (**voir annexes 2.2**), notamment sur la partie concernant le fait divers en tant que tel : les journalistes de presse écrite ne sont pas forcément allés sur le terrain, hormis pour les médias dont un correspondant était basé à proximité, à l'instar de l'AFP, et de *Ouest-France* puisqu'il s'agit de son secteur de travail habituel.

Ce bâtonnage de dépêches permet aux lecteurs habituels du titre d'être informés sur le fait divers qui peut les intéresser, notamment parce qu'il fait en parallèle la Une des journaux. Ces dépêches sont reprises, et lues par le public, mais ne donnent pas au média une exclusivité dans le contenu. Cela est toutefois source de revenus, tout en étant économique pour les entreprises de presse : pendant que des journalistes reprennent l'information payante de l'AFP, ils ne sont pas sur le terrain. C'est ce que démontre en partie Sophie Eustache dans son ouvrage *Bâtonner, comment l'argent détruit le journalisme*²².

Les médias ont donc tout intérêt à médiatiser les affaires judiciaires et les faits divers en amont, car cela génère des profits en raison du nombre de « clics » sur l'article dans sa version web, mais aussi parce que le format de rédaction, comme une « saga », permet de cultiver la curiosité

²² EUSTACHE Sophie, *Bâtonner : comment l'argent détruit le journalisme*, éditions Amsterdam, 2020, p.12

du lecteur et ainsi le faire revenir, pour en savoir plus. Le professeur de philosophie des médias Julien Lecomte avance quant à lui sur son site web « Philosophie, économie et médias », qu'il est « plus rentable de traiter d'un scoop, ou même d'une rumeur ou d'un fait divers de manière à susciter l'indignation, plutôt que d'une information à caractère politique, la préférence va à ce qui va rapporter le plus d'audience, et donc d'argent. C'est économiquement plus rentable de relayer des buzz à coups de « titres chocs » que de susciter un débat de fond avec des arguments nuancés ». Ainsi, les premiers articles de presse, publiés dans Ouest France ou Presse Océan, accentuaient le caractère inquiétant de la disparition de Laëtitia en ajoutant son jeune âge (« Une jeune femme de 18 ans », voir annexe 2.1). Le premier article mentionne aussi le nombre de gendarmes déployés, 65 en l'espèce. Un important dispositif déployé pose questions à la population, qui espère trouver ses réponses du côté des journalistes.

Toutefois, il arrive que l'information arrive plus rapidement à la presse qu'aux familles des victimes, notamment lorsqu'un corps est retrouvé. La volonté des médias d'obtenir le scoop le plus rapidement possible, et de le publier dans les minutes qui suivent, peut être un choc pour les familles. Ainsi, en février 2021, la rédaction d'*Actu.fr* Hauts-de-Seine publie un article sur le suicide d'un cadre de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) dans son logement de fonction²³. Quelques minutes après la publication, la journaliste auteure du papier est contactée par la famille de la victime, exigeant un mot de condoléances en fin d'article, « car les membres de notre famille et amis l'apprennent directement dans les médias ». C'est chose faite, l'article est modifié, avec une mention : « Comme l'AP-HP et la direction du groupe hospitalier qui « s'associent à la douleur de ses proches et de ses collègues », Actu Hauts-de-Seine présente ses condoléances à la famille ». L'impact des médias étant très grand, les retombées économiques espérées ne doivent toutefois pas se faire au détriment du respect des familles.

Si cette première partie nous a permis de constater l'ampleur du traitement des faits divers dans la presse quotidienne ainsi que son caractère fascinant pour le lecteur, qu'en est-il de la surmédiation d'une histoire en particulier ?

²³ « Hauts-de-Seine. Une cadre en souffrance se suicide à l'Hôpital de Colombes », publié le 4 février 2021 par Actu Hauts-de-Seine, consultable en ligne : https://actu.fr/ile-de-france/colombes_92025/hauts-de-seine-une-cadre-en-souffrance-se-suicide-a-l-hopital-de-colombes_39171095.html

1.2 Le traitement des faits divers dans la presse quotidienne régionale

Chaque jour, dans chaque journal quotidien, se trouvent des faits divers. Ce traitement local de l'information est primordial (1.2.1) mais parfois compliqué à réaliser, du fait de l'accès restreint aux sources judiciaires (1.2.2).

1.2.1 Le traitement de proximité, première étape de la construction médiatique du fait divers

La loi de la proximité, ou du « mort-kilomètre²⁴ », est très souvent avancée lorsqu'il s'agit de faits divers. Lors d'un entretien avec Caroline Lemaître, cheffe d'édition de *l'Indépendant Narbonne*, la journaliste l'a affirmé : « Les décès et tous les faits divers de la région sont très suivis, lus, partagés sur les réseaux sociaux ».

On en parle dans les cafés, avec nos amis. Souvent, on connaît quelqu'un qui connaît quelqu'un qui connaissait la personne victime du délit ou du crime. Les faits diversiers eux-mêmes, dans le cadre de locales de presse quotidienne régionale, connaissent une victime, ou quelqu'un qui connaît quelqu'un, d'autant plus dans les petites villes. S'il s'agit d'un cambriolage, les habitants ont peur d'être à leur tour cambriolés : c'est leur quotidien qui se trouve bouleversé quand il s'agit d'un fait divers, d'une atteinte à la légalité, qui se déroule près d'eux. La chercheuse Marine M'Sili l'affirme : « Les faits divers sont sélectionnés en fonction de critères quantifiables et directement interprétables, en particulier la proximité géographique de l'évènement et sa localisation au sein de l'espace dominant²⁵. » Pour aller plus loin encore, Julien Fragnon ajoute dans *Les cahiers du journalisme* : « Les noms des rues, des quartiers, des enseignes sont connus des lecteurs, cela donne un sentiment supplémentaire de proximité²⁶ ».

Lorsque l'affaire est mince, qu'elle n'est pas spectaculaire, sensationnelle ou hors du commun, elle se cantonne à apparaître sous forme de brève dans l'édition du lendemain. Mais parfois, les journalistes locaux sont confrontés à une plus grosse affaire, qui intéressera davantage de

²⁴ « La rédaction est-elle soumise à la règle de la mort-kilomètre ? », publié par RTBF Belgique, consultable en ligne : https://www.rtb.be/info/inside/detail_la-redaction-est-elle-soumise-a-la-regle-de-la-mort-km?id=10234222

²⁵ M'SILI Marine, La notion de proximité, in *Annales du Midi*, 1998, p. 110-224

²⁶ FRAGNON Julien, « Le fait divers dans la PQR : fenêtre ou miroir sur la violence ? In *Les cahiers du journalisme* n°17, 2007, p. 254

médias, mobilisera de nombreux photographes, caméramans, journalistes. Dans ce cas, « les journalistes qui ont la connaissance du terrain sont avantagés, car ils ont plus de relations », témoigne Nicolas Boussu, chef d'édition adjoint à *l'Indépendant Carcassonne*. Il ajoute toutefois que cette avance sur la concurrence « ne dure que quelques heures ». Rapidement, tous les journalistes peuvent s'approprier des sources, se faufiler dans une ville qu'ils ne connaissaient pas.

En attendant, les journalistes localiers peuvent déjà localiser de manière très précise l'endroit où le crime ou délit s'est déroulé : il peut ainsi donner des repères à ses lecteurs. Dans le cadre de l'affaire Laëtitia Perrais, dès le lendemain, *Ouest-France* interroge des voisins de Laëtitia : « Ici, c'est très calme, tranquille. Il y a un tas de gens qui ne ferment jamais leur porte ou leur portail », témoigne dans le journal une « habitante de la route de la Rogère, à la frontière de Pornic et de La Bernerie²⁷ ». Dès lors, les riverains se reconnaissent dans le drame. L'habituel est bouleversé, il est probable même que les voisins ferment désormais leurs portes d'entrée ou leurs portails, aient modifié leurs perceptions de leur environnement. C'est un type d'informations qu'il est intéressant de trouver dans la presse quotidienne locale, régionale. Un habitant de Paris, qui ne s'est jamais rendu en Loire-Atlantique, ne se reconnaîtrait pas spécialement dans ce témoignage. Pour autant, il permet au journal local de raconter la vie de Laëtitia. De décrire son quartier, une partie d'elle. D'autres articles, qui s'accumuleront à la fin du mois de janvier 2011, donneront la parole à des proches, amis, connaissances de Laëtitia. On la décrira comme « calme », « timide », « sérieuse », des voisins diront qu'elle avait l'air « joyeuse », sa sœur qu'elle était « influençable²⁸ ». Ces témoignages permettent de comprendre la vie de la jeune femme, qui n'a pas été simple : deux parents qui ne pouvaient en assurer la garde ont été contraints de la laisser partir avec l'Aide sociale à l'enfance (ASE). De foyers en foyers, c'est chez les Patron que Laëtitia et Jessica ont pu poursuivre leur vie. Si les trajectoires de ces enfants de l'ASE ne sont pas toujours heureuses, les deux jumelles avaient réussi à intégrer une formation hôtelière, Laëtitia suivait un parcours en apprentissage dans un hôtel / restaurant de la Bernerie. Timide et réservée, la jeune femme était aussi appréciée : une adolescente comme les autres. Pourquoi ce fait divers est devenu national ? Pourquoi ne s'est-il pas borné aux contours de la région de Nantes ?

²⁷ « Disparition inquiétante d'une jeune fille à Pornic », publié le 20 janvier 2011 par *Ouest France*, consultable en ligne : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/disparition-inquietante-dune-jeune-fille-pornic-631444>

²⁸ France 3, « Meurtre de Laëtitia Perrais : une jeune fille « joyeuse » et « influençable » pour Jessica, sa sœur jumelle, consultable en ligne : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/meurtre-de-laetitia-perrais-une-jeune-fille-joyeuse-et-influencable-pour-jessica-sa-soeur-jumelle-834971.html>

En juillet 2020, un féminicide a lieu à Peyriac-de-mer, commune du littoral méditerranéen située à quelques kilomètres de Narbonne. Un village paisible, où vivent quelques centaines d'âmes à l'année. Un couple de français expatriés la majeure partie du temps à Jakarta y ont dégoté une résidence secondaire dans laquelle ils ont passé le confinement lié au Covid-19. En cette fin juillet, ils devaient repartir dans leur résidence principale. Après une soirée d'adieu au restaurant, Laure Bardina-Kruger n'aurait plus eu envie de rentrer. Le lendemain matin, jour supposé de leur départ, la maire de Peyriac-de-Mer est appelée par une voisine, et découvre une maison ouverte, avec des traces de sang, - « une scène de crime », selon les enquêteurs -. Christophe Parra, journaliste à l'Indépendant Narbonne, se dépêche sur les lieux. Le photographe, déjà sur place, réussit à s'installer dans l'appartement surplombant la place où enquêteurs et médecins légistes se pressent. « Ils l'ont retrouvée dans les égouts », murmurent des badauds, alors que les tentes rendent invisibles les actions des enquêteurs. Rapidement, il est temps d'appeler le parquet et de se faire confirmer les informations glanées sur le terrain. « Nous avons de bonnes relations avec les procureurs de Narbonne, étant donné que nous allons très souvent au tribunal », explique Christophe Parra. Mais les informations, en ce premier jour, ne sont pas grandes. Tout un travail doit être effectué pour le journaliste de presse quotidienne régionale, et sa présence sur le terrain ne suffit pas à donner suffisamment d'informations vérifiées à ses lecteurs. Le journalisme nécessite des sources ; qui sont difficiles à trouver, même au niveau local.

1.2.2 Trouver les bonnes sources d'informations dans l'affaire Laëtitia Perrais : une difficulté pour les journalistes ?

L'affaire Laure Bardina-Kruger, que nous évoquions dans la partie précédente, est l'histoire d'un féminicide qui n'a pas fait la Une des journaux, si ce n'est de *l'Indépendant Narbonne* qui lui a accordé une manchette, le lendemain des faits et donc de la découverte du corps.

Le surlendemain, alors que les journalistes de *l'Indépendant* souhaitaient glaner de nouvelles informations auprès de la procureure de la République, celle-ci a simplement annoncé : « J'ai déjà donné les éléments à l'Agence France Presse (AFP). La rupture de la proximité a donc déjà eu lieu. Billy Kruger a été arrêté à l'aéroport, alors qu'il s'apprêtait à fuir. L'AFP a été informée, des quotidiens comme *Sud Ouest*²⁹ – qui ne sont pourtant pas à proximité de Narbonne – ont repris l'information, les journalistes de terrain l'ont appris ensuite.

Dans le cadre de l'affaire Laëtitia Perrais, les journalistes locaux ont eux aussi parfois eu du mal à obtenir les informations rapidement, comme le retranscrit l'écrivain et historien Yvan Jablonka dans son ouvrage *Laëtitia ou la fin des hommes* : « Les premières fuites ont eu lieu depuis la chancellerie ou le sommet de la gendarmerie », lorsque le corps de la jeune femme tuée par Tony Meilhon a été retrouvé après plusieurs jours de recherches : Alexandra Turcat, journaliste de l'AFP chargée de traiter la région de Nantes, se fait confirmer l'information auprès du procureur de la République, après que Patrice Gabard, journaliste de RTL, ait « obtenu l'information de Paris³⁰. » Yvan Jablonka détaille : « Au moment de franchir la Loire, Patrice Gabard apprend qu'il s'agit de Lavau, à 30 kilomètres de là. RTL divulgue le nom de la commune, ce qui permet à l'équipe de France 2, en route elle aussi, de bifurquer aussitôt vers le sud à la hauteur de Savenay. Elle sera la première à arriver dans le village de Lavau, suivie de quelques minutes par Patrice Gabard et Anne Patinec ». C'est alors une réelle course-poursuite entre les journalistes, qui obtiennent majoritairement des informations depuis la capitale. Mais, là encore, se retrouve l'affût de la journaliste de terrain, habituée de la région, comme le démontre Yvan Jablonka : « De son côté, Alexandra Turcat appelle un journaliste

²⁹« Aude : Une femme retrouvée morte dans une bouche d'évacuation, son mari interpellé in extremis à l'aéroport », publié par *Sud Ouest*, consultable en ligne : <https://www.sudouest.fr/faits-divers/aude-une-femme-retrouvee-morte-dans-une-bouche-d-evacuation-son-mari-interpelle-in-extremis-a-l-aeroport-1888578.php> : l'article précise, dans le second paragraphe, qu'il tire ses propos du communiqué de presse de la procureure, envoyé à l'AFP.

³⁰ JABLONKA Yvan, *Laëtitia ou la fin des hommes*, chap. 24 « Le Trou Bleu », p. 109

qu'elle connaît sur Savenay. Elle lui parle d'un étang dans une ancienne carrière, il répond sans hésitation : « C'est le Trou bleu. » Accompagnée de Jean-Sébastien Évrard, photographe à l'AFP, et de Pierre-Emmanuel Bécet, de BFM TV, elle arrive dans le village de Lavau aux alentours de 14h30. »

Finalement, les sources sur le terrain sont de plus en plus difficiles à mobiliser, comme l'explique Brigitte Vidal-Durand : « Avant, les faits-diversiers réalisaient « la tournée », en appelant tous les services (pompiers, policiers, gendarmes, voire la sûreté départementale plusieurs fois par jour³¹ », mais maintenant, il est de plus en plus difficile d'obtenir des informations. Patricia Tourancheau, journaliste longtemps spécialiste des faits divers, énonce dans cet ouvrage : « Les habilités à communiquer ignorent les détails de l'enquête. Les services de communication de la police et de la gendarmerie peuvent s'avérer diserts et efficaces quand ils veulent « vendre une affaire », muets ou langue de bois quand ça ne les arrange pas »³². Elle ajoute que le fait diversier doit « contourner » ces limites, notamment avec l'entretien de liens personnels, ce que Thomas Heng appelle la « tournée bis³³ », qui est en réalité un sondage de relations placées (dans la police, la gendarmerie, ou d'autres services encore).

Les procès, qu'il s'agisse de crimes jugés aux Assises ou de délits jugés en tribunal correctionnel, sont aussi une bonne base de travail pour les journalistes : ils leur permettent de rendre compte de l'ensemble des tenants et aboutissants d'une affaire, chose qui leur est quasiment impossible tout au long de l'enquête, l'instruction étant secrète. Il n'est pas rare que des compte-rendu d'audience publiés sur les sites web des journaux renvoient, via un hyperlien, à l'article évoquant le fait divers finalement jugé, quelques jours ou quelques années plus tard. Le lecteur a ainsi l'impression d'être tenu au courant. Le procès de Tony Meilhon a d'ailleurs pris une large place dans les journaux régionaux comme *Ouest France*, mais aussi dans *Libération* et *Le Monde* : les tentatives de suicide du suspect, appelé « présumé coupable » par Nicolas Sarkozy, y ont été relayés ainsi que son casier judiciaire, notant un homme « dangereux ». Des portraits ont été publiés dans les deux quotidiens nationaux ainsi que dans *Ouest France* : « Tony Meilhon, portrait en creux et bosses » a par exemple été publié la veille du premier procès de l'homme, alors que *Libération* lui a accordé une page à l'issue de ce

³¹ VIDAL-DURAND Brigitte, *La pratique du fait divers, mode d'emploi pour les rubriques police, justice, infos génés*, CFPJ Editions, Paris, 2009, p.29

³² VIDAL-DURAND Brigitte, op. cit., p. 33

³³ VIDAL-DURAND Brigitte, op. cit., p.21

procès : « Tony Meilhon, portrait d'un monstre autoproclamé ». La grande reporter Florence Aubenas a donné sa plume *Le Monde*, le même jour, pour dépeindre « Teint blanc, sans émotions, l'autoportrait de Tony Meilhon » (**voir annexes 2**).

Ouest France a consacré 33 articles (voir annexe 2.1.4.) au procès de Tony Meilhon pour le meurtre de Laëtitia Perrais entre le 21 mai, date de l'ouverture du procès, et sa clôture, le 6 juin 2013. « À Nantes, le procès risque d'être éprouvant pour les proches », titrait le premier jour le quotidien. Des articles pratiques comme le : « Dispositif spécial pour le procès de Tony Meilhon » ont ensuite été publiés, puis les faits se sont enchaînés au rythme des audiences : « Procès Meilhon : le banc des victimes chamboulé », « Tony Meilhon : un profil de « psychopathe » selon les experts ». Des reportages sur le terrain sont venus compléter les compte-rendu de procès, avec notamment cet article du 26 mai : « Affaire Laëtitia : La Bernerie attend que la justice fasse son travail ». Une grande partie des témoignages, plaidoiries, est retranscrite. Le journaliste permet ainsi aux personnes absentes au procès de le vivre, en direct. Depuis l'affaire Laëtitia, les faits diversiers ont développé d'autres façons de retranscrire le plus de débats possibles, sans être limités par les caractères : c'est notamment le live-tweet de procès qui le permet. Nicolas Boussu, journaliste à *l'Indépendant*, m'a expliqué avoir testé ce dispositif en 2012, pour le procès dit des « maçons de l'horreur », via l'outil Scribble. Fort de son succès, le quotidien national a repris la même démarche en décembre 2019 pour le procès de 31 « gilets jaunes » qui avaient « saccagé le péage de Narbonne ». Nicolas Boussu évoque « plus de 200 personnes » qui suivent les directs, ce qui est « une belle réussite » pour la transition numérique des quotidiens. Si le journaliste n'est pas « dans la culture de l'instant », il trouve que c'est un « plus » pour les lecteurs.

Le journaliste localier Thierry Mertenat confie, dans son ouvrage *Dehors, journal d'un localier*, se rendre régulièrement au tribunal : « Cette oralité batailleuse m'apprend plus sur la vie de mes contemporains que n'importe quel ouvrage de sociologie³⁴ ». À lui de retranscrire ces leçons de vie dans ses articles. Car cela est aussi le propre du journalisme : narrer un événement que les autres n'ont pas pu vivre.

³⁴ MERTENAT Thierry, *Dehors. Journal d'un localier*, 2019, chapitre X.

Si toutes ces caractéristiques liées aux sources sont des obstacles à la bonne information des journalistes locaux, les faits divers sont essentiels dans les journaux de presse quotidienne régionale, en raison de la demande des lecteurs mais aussi pour l'apport économique du journal. Les procès des affaires judiciaires constituent une suite logique du « feuilleton », et sont attendus par les lecteurs de la presse régionale. Désormais, nous allons chercher à comprendre à quel moment un fait divers local devient national et surmédiatisé. De quelle manière la presse nationale traite-t-elle le fait divers local ? Quelles sont les retombées de cette médiatisation ?

2 – Le traitement du fait divers dans la presse nationale comme origine de débats sociétaux

Lorsqu'un fait divers transperce la barrière locale, et vient s'imposer en Une des journaux télévisés ou dans les pages « société » des grands quotidiens nationaux (*Le Figaro*, *Le Monde*, *Le Parisien – Aujourd'hui en France*, *Les Échos*, *Libération*, *La Croix*), il sort du cadre du simple fait divers, et va générer d'autant plus de remarques, de débats sociaux et sociétaux. Nous étudierons, sous le prisme de l'affaire Laëtitia Perrais, la façon dont les rédactions nationales s'approprient un fait divers plutôt qu'un autre par leur fonction d'arbitrage (2.1), avant de découvrir quelles sont les répercussions (2.2) dans le champ social (2.2.1) et politique (2.2.2) de cette surmédiation.

2.1 La hiérarchisation de l'information par les rédactions de presse écrite nationales

Roland Barthes, dans ses *Essais critiques*, s'assure que « les faits divers touchent les personnes de manière individuelle, mais n'impactent pas la société dans son fonctionnement d'ensemble³⁵ ». Il semble abonder dans le sens de Georges Auclair qui écrivait en 1970 que « si la structure des faits divers est toujours la même, sa réception l'est aussi³⁶ ». Pourtant, certains faits divers viennent prendre place dans « des rubriques plus nobles et intellectuelles comme la société », selon l'édito des Cahiers du journalisme n°17. Nous allons ici chercher à comprendre comment s'accomplit ce choix éditorial de la part des rédactions nationales (2.1.1), et de quelle façon ce choix impacte le traitement du fait divers à l'échelle nationale (2.1.2).

³⁵ BARTHES Roland, *Essais critiques*, op. cit, 1981, pp. 192-193.

³⁶ AUCLAIR Georges, *Le mana quotidien : structures et fonctions de la chronique des faits divers*, 1970, p.20

2.1.1 Quel fait divers prendra la Une ? Un choix éditorial complexe

Selon le Ministère de la justice, 146 femmes ont été tuées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint en 2019, et 90 en 2020³⁷. Pour autant, combien de féminicides ont fait la Une des journaux, ou ont été mentionnés dans les grands quotidiens nationaux en France, sur cette période ? Cécile, « qui a été tuée en décembre près de Paris par son ex-mari, malgré le dépôt d'une dizaine de plaintes » ; Vanessa, « abattue en mars devant ses deux filles par son concubin dont elle était en train de se séparer » ou Sandy, « mère de quatre enfants, brûlée vive en novembre dans une voiture par son compagnon », selon 20 Minutes³⁸. Trois faits divers, trois féminicides, ont donc marqué les colonnes de ce quotidien gratuit d'informations pendant l'année 2020. Trois sur 90. Pourquoi ces trois crimes, et pas d'autres ?

Si chacun des féminicides a pour dénominateur commun, par définition, d'être le meurtre d'une femme, par son compagnon ou ex-compagnon ; ces trois faits divers ont été mis en avant dans la presse nationale. Ce choix peut s'expliquer par le caractère aggravant des circonstances : Cécile avait déposé plainte, ainsi, le rappeler dans des articles de presse permet de pointer du doigt d'éventuelles défaillances de la police, ou de la justice. Vanessa a été tuée devant ses filles : outre l'atrocité du crime, des enfants en ont été témoins directs, cela amène à la compassion des foules mais aussi à la question des conséquences psychologiques sur les enfants, leur probable placement en foyer, etc. Le mode opératoire utilisé pour tuer Sandy est lui aussi choquant : brûlée vive.

Ces trois faits divers sortent donc de l'ordinaire, et le mélange de surprise, d'étonnement mêlés à la gravité des faits ont donné une médiatisation plus grande de ces affaires. Tous ces choix, ces arbitrages, rendent compte du fait que le fait divers est une « construction médiatique du réel, en raison de la hiérarchisation, c'est-à-dire du choix journalistique effectué par la rédaction de mettre en avant un fait divers plutôt qu'un autre », selon Julien Fragnon³⁹.

³⁷ Les féminicides en France : 90 femmes tuées en 2020, contre 146 en 2019, selon le Ministère de la Justice, publié par *le Monde* (avec AFP) le 2 février 2021, consultable en ligne : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/02/02/90-feminicides-ont-ete-commis-en-2020-contre-146-en-2019-annonce-le-ministere-de-la-justice_6068512_3224.html

³⁸ Féminicides : Le nombre de femmes tuées par leur conjoint ou leur ex-compagnon en baisse significative en 2020, publié par 20 Minutes (avec AFP) le 29 janvier 2021, consultable en ligne : <https://www.20minutes.fr/societe/2964975-20210129-moins-centaine-feminicides-2020-baisse-significative>

³⁹ FRAGNON, Julien ; « Le fait divers dans la PQR : fenêtre ou miroir sur la violence ? » in *Les cahiers du journalisme*, n°17, été 2007

Jérôme Constant, dans un numéro antérieur des *Cahiers du journalisme*⁴⁰, énonce les caractéristiques de mise en avant d'un fait divers : « le suspense, les caractéristiques propres à l'auteur, le mystère et les rebondissements de l'enquête ».

Ce cocktail d'éléments est donc la raison pour laquelle l'affaire Laëtitia est devenue une affaire médiatisée par tous, y compris à l'échelle nationale. Fabrice Drouelle, dans son podcast *Affaires Sensibles*, indique : « L'affaire Laëtitia représente les deux corps du fait divers, car cette histoire nous éclaire sur ce qu'est la fabrication du fait divers ». Pour lui, il s'agit ici d'un « drame humain et social, d'une mort intime qui devient finalement celle de tous⁴¹ ». L'émotion est vive dans le pays en ce mois de janvier 2011. Des marches blanches, manifestations s'invitent dans l'espace public. On cherche Laëtitia, mais on crie aussi sur la justice : Tony Meillon, l'agresseur présumé de Laëtitia, était un récidiviste. Il devrait rester en prison ou être suivi par la justice. Le drame prend alors mille et une formes, va bien au-delà du simple fait divers.

En effet, du 4 au 17 février 2011, *Libération* aura publié 15 articles dans ses rubriques « politique » et « société » (**voir annexe 2.2.1**) : le fait divers n'apparaît plus que comme un prétexte, il était l'élément déclencheur du mouvement de grève inédit des magistrats après les propos tenus par Nicolas Sarkozy, voulant accuser la justice de laxisme, sous-entendant que c'est de la faute des robes noires si un « monstre » comme Tony Meillon a tué Laëtitia.

Si le quotidien national a publié 7 articles relatifs au fait divers en tant que tel du 21 janvier au 4 février, la plupart étaient des reprises de dépêches de l'AFP, les journalistes de *Libération* n'ayant probablement pas d'informations supplémentaires. Toutefois, pour traiter de la grève des magistrats, bien moins présente du côté de Ouest-France, plus d'un papier sur deux était signé d'un journaliste de *Libération*, le bâtonnage de dépêches de l'AFP était bien moins présent. Ainsi, on peut lire des compte-rendu de manifestations à Paris ou à Nantes, des papiers dans la rubrique Idées et Débats, comme « Du fait divers de Pornic à la polémique nationale », largement axé sur la critique des choix politiques de Nicolas Sarkozy, ou encore une analyse permettant de chasser les *fake news* : « Il y a eu des « carences » mais pas de faute grave dans le suivi de Tony Meillon ». Ce n'est donc pas tant le fait divers qui prime, bien qu'il ait été

⁴⁰ CONSTANT Jérôme, *Les cahiers du journalisme*, n°14, 2006

⁴¹ DROUELLE Fabrice, *Affaires sensibles*, lundi 6 avril 2020 sur France Inter

relayé dans les pages du quotidien, mais ses répercussions notamment dans les champs social et politique.

Du côté du quotidien national *Le Monde*, le fait divers compte un peu plus, avec un journaliste dédié à l'affaire : « La découverte du corps de Laëtitia Perrais renforce les soupçons sur Tony Meilhon » (**voir annexe 2.3.1**) est par exemple sorti dans les pages société du quotidien le 2 février 2011. Le bâtonnage de dépêche AFP est moins présent sur la période du 4 au 17 février 2011, 30 articles ont été publiés, et seulement 3 sont des reprises de l'AFP ou de *Reuters*. Comme dans *Libération*, si le fait divers d'origine est souvent rappelé, la construction médiatique se tourne déjà vers le sujet de société. Le quotidien titre par exemple, le 7 février « Quand la justice est présumée coupable », ou encore « Nouvelle polémique sur le suivi de Tony Meilhon », le lendemain. Le surlendemain, la parole est donnée aux français : « Les français soutiennent massivement le mouvement des magistrats ». L'affaire politique, l'affaire d'État est donc lancée, mais le nom de Laëtitia n'est pas oublié : si la presse nationale, contrairement à la presse régionale, n'a pas donné de place aux témoignages de ses proches ou des habitants de son village, elle s'intéresse aux conséquences de ce drame dans l'organisation et la vie du pays, mais ne cesse de citer le nom de Laëtitia. L'émotion était plus présente du côté de la presse quotidienne régionale. Dans les colonnes de *Libération* ou du *Monde*, c'est le combat sociétal et politique qui commence.

Pour Yvan Jablonka, qui a publié *Laëtitia ou la fin des hommes* ; ouvrage scientifique et historique sur le drame, mais aussi pour « rendre hommage à la vie de Laëtitia, puisqu'on ne parle que de sa mort », explique-t-il au micro de Fabrice Drouelle, « ce fait divers est hors-normes, par la violence des actes, son caractère odieux, la durée des recherches, et finalement l'onde de choc qui s'est propagée aux quatre coins du pays ». L'historien est lui-même premier étonné de l'ampleur que prend cette affaire : « C'est devenu une rarissime affaire d'État, qui a ébranlé la justice, l'exécutif, et les médias⁴² ». Une affaire qui aura aussi remis en question l'enfance bercée par une misère sociale, la vie en foyer, les violences faites aux femmes, ... De nombreux pans de la société ont ainsi été mis à mal à la lueur de cette affaire. Alors, comment les médias qui ont décidé de s'en emparer ont-ils traité l'information ?

⁴² Propos tenus dans l'émission de DROUELLE Fabrice, *Affaires sensibles*, lundi 6 avril 2020 sur France Inter

2.1.2 L'affaire Laëtitia vue par la presse quotidienne nationale : une affaire d'État

Dans la nuit du 18 au 19 janvier 2011, Laëtitia est enlevée, violée et tuée. Tout cela, sa sœur jumelle Jessica ne le sait pas, lorsqu'elle se lève pour aller étudier au lycée. Elle était tout de même inquiète de savoir que sa sœur n'était pas rentrée dans la nuit. Elle sort, pour prendre son bus, puis trouve le scooter de Laëtitia, couché sur la route. Seules les ballerines de la jeune femme l'accompagnent. Police, pompiers : la famille d'accueil de Laëtitia alerte tout le monde. Son visage commence à être placardé sur les commerces du centre-ville de la Bernerie-en-Retz, village situé à proximité de Pornic, en Loire-Atlantique.

C'est à 16h30, ce même jour, que Ouest-France publie son premier flash info : « Disparition inquiétante d'une jeune fille de 18 ans à La Bernerie-en-Retz »⁴³. Le lendemain, 20 janvier 2011, toute la presse nationale est sur le coup. Les éléments sordides n'ont pas mis longtemps à arriver : un message vocal dans lequel Laëtitia annonce à un ami avoir été violée, des témoignages de personnes l'ayant vu parler avec un inconnu d'une trentaine d'années, puis des traces de sang retrouvées dans la voiture volée du principal suspect, qui lui-même possède un lourd passif judiciaire. L'arbitrage aura été rapide pour les médias nationaux : il semble s'agir d'une affaire suffisamment importante pour la mettre en avant. Le 20 janvier 2011, *L'Express* titre alors : « Pornic : où en est l'enquête sur la disparition de Laëtitia ? »⁴⁴ ; *Le Monde* annonce l'interpellation « d'un homme après la disparition d'une jeune femme à Pornic »⁴⁵, *Le Figaro* dévoile une partie des informations de la garde à vue du suspect : « Disparue à Pornic : le suspect admet un accident avec elle »⁴⁶, *Paris Match* a déjà dépêché quelques photographes

⁴³ « Disparition inquiétante d'une jeune fille de 18 ans à la Bernerie en Retz », publié par *Presse Ocean – Ouest France*, le 19 janvier 2011, consultable en ligne : https://nantes.maville.com/actu/actudet_-Disparition-inquietante-d-une-jeune-fille-de-18-ans-a-La-Bernerie-en-Retz_11425-1660920_actu.Htm

⁴⁴ « Où en est l'enquête sur la mort de Laëtitia ? », publié par *l'Express* le 20 janvier 2011, mis à jour le 21 mai 2013, consultable en ligne : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/pornic-ou-en-est-l-enquete-sur-la-disparition-de-laetitia_954280.html

⁴⁵ « Un jeune homme interpellé après la disparition d'une jeune femme à Pornic », publié par *Le Monde* (avec AFP) le 20 janvier 2011, consultable en ligne : https://www.lemonde.fr/societe/article/2011/01/20/disparition-inquietante-d-une-jeune-femme-a-pornic_1468102_3224.html

⁴⁶ « Disparue à Pornic : le suspect admet un accident avec elle », publié par *le Figaro*, le 20 janvier 2011. Consultable en ligne : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/01/20/01016-20110120ARTFIG00512-disparue-de-pornic-la-piste-de-l-enlevement-privilegiee.php>

pour demander à ses lecteurs : « Pornic : où est Laëtitia, la jeune femme disparue ? »⁴⁷ moins de 24 heures après que sa jumelle se soit rendue compte de la disparition de la jeune femme. Yvan Jablonka, dans son roman *Laëtitia ou la fin des hommes* (2016), indique que la journaliste de l'AFP Alexandra Turcat, ayant traité l'affaire, a réalisé « pas moins d'une centaine de dépêches entre le 19 et le 31 janvier, toutes reprises par la presse quotidienne régionale, nationale, hebdomadaire, pas moins d'une quarantaine de fois⁴⁸ ».

Quelques heures seulement après le placement en garde-à-vue de Tony Meilhon, le principal suspect dans cette affaire, son profil sort dans les journaux et sur les chaînes d'informations en continu : on parle alors d'un individu dangereux, d'un violeur multirécidiviste : « Disparition de Laëtitia Perrais à Pornic : un suspect au lourd passé judiciaire »⁴⁹. La presse nationale, à l'instar du Monde, va effectuer son travail de vérification de l'information, qui devrait normalement arriver avant la recherche de « scoop » et la course au sensationnalisme, souvent reprochés aux journalistes. Ainsi, le 27 janvier 2011, après que Nicolas Sarkozy – alors Président de la République – a demandé des mesures plus fortes contre les récidivistes, le Monde a publié un article : « Disparition de Laëtitia Perrais : le suspect n'est pas un violeur récidiviste »⁵⁰. C'est le premier article qui sort du fait divers en tant que tel pour s'intéresser au sujet de société (il est d'ailleurs classé dans cette rubrique « société »).

Alors qu'une partie du corps de Laëtitia est retrouvé le 1^{er} février 2011 à une cinquantaine de kilomètres de la Bernerie-en-Retz, Tony Meilhon ne coopère pas pour aider les enquêteurs à retrouver le tronc de Laëtitia. L'horreur s'accroît à chaque nouvel élément publié dans la presse : Laëtitia a été étranglée, a reçu 44 coups de couteau, puis a été démembrée et son corps jeté, une partie dans du grillage à plusieurs mètres de profondeur, et l'autre partie, retrouvée par une promeneuse en avril 2011, avait été engloutie sous les eaux et attachée à un lest, comme l'explique l'article daté du 9 avril 2011 du *Figaro* : « Le tronc humain est bien celui de

⁴⁷ « Disparition inquiétante de Laëtitia : où est la jeune femme ? », publié par *Paris Match* le 20 janvier 2011, consultable en ligne : <https://www.parismatch.com/Actu/Societe/disparition-inquietante-de-Laetitia-18-ans-en-Loire-Atlantique-145313>

⁴⁸ JABLONKA Yvan, *Laëtitia ou la fin des hommes*, op. cit.

⁴⁹ « Disparition de Laëtitia à Pornic : un suspect au lourd passé judiciaire », publié par *Le Monde* le 14 janvier 2011, consultable en ligne : https://www.lemonde.fr/societe/article/2011/01/24/disparition-de-laetitia-perrais-a-pornic-un-suspect-au-lourd-passe-judiciaire_1469770_3224.html

⁵⁰ « Disparition de Laëtitia Perrais : le suspect n'est pas un violeur récidiviste », publié le 27 janvier 2011 par *Le Monde*, consultable en ligne : https://www.lemonde.fr/societe/article/2011/01/27/disparition-de-laetitia-perrais-le-suspect-n-est-pas-un-violeur-recidiviste_1471357_3224.html

Laëtitia »⁵¹. Le fait divers revient alors sur le devant de la scène, bien que l'article soit répertorié dans la rubrique « société » du journal national.

La majorité des articles publiés par *Libération* ont attiré au sujet de société, ils sont 69 sur 98 à avoir été classés dans cette rubrique (**Voir annexe 2.2.2**). Lors du procès, des compte-rendus d'audiences se font une place, mais elle est bien moindre, face à celle occupée en 2011 par la grève des magistrats ou encore aux troubles politiques semés par cette affaire dans le pays. Lorsqu'on rappelle que Nicolas Sarkozy a invité à l'Élysée la famille d'accueil de Laëtitia, et notamment Gilles Patron, qui sera ensuite condamné pour agressions sexuelles et viols sur mineurs de 15 ans, les critiques se multiplient, et les journaux les relaient.

Tony Meilhon est condamné à perpétuité, en juin 2013. À ce moment, les quotidiens nationaux, et plus spécialement *Libération*, vont consacrer des articles de société. Mais il y a un procès - bien moins médiatisé- que Tony Meilhon ne perdra pas, en septembre 2014 : c'est celui qui fait suite à la plainte déposée contre *Aujourd'hui en France* et *Le Figaro*, deux journaux quotidiens d'information nationale.

Lors de son procès, en mai 2013, des journalistes de ces deux quotidiens ont pris des photos de lui, placé dans le box des accusés. La loi interdit de prendre des clichés des salles d'audience. Alors, les deux journalistes se sont placés à l'extérieur de celle-ci. Mais Tony Meilhon était tout de même reconnaissable, et placé dans le box des accusés. Chacun des deux journaux est condamné à payer 2 000 euros d'amende, et 500 euros de dommages et intérêts à Tony Meilhon. En parallèle de cette sordide affaire et de toute l'émotion qu'elle provoque chez les proches ou les voisins de Laëtitia, le traitement de l'information à ce sujet par les quotidiens nationaux tend de plus en plus à l'orientation sociétale et politique de ce fait divers.

⁵¹ « Le tronc humain retrouvé est bien celui de Laëtitia », publié par *Le Figaro* le 9 avril 2011, consultable en ligne : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/04/09/01016-20110409ARTFIG00419-une-partie-du-corps-de-laetitia-peut-etre-retrouvee.php>

2.2 Les réponses sociales et politiques au fait divers

Lorsqu'un fait divers entre dans le champ médiatique national, et en particulier dans les Unes des journaux télévisés (le 23 janvier au JT de TF1, par exemple), toute la population s'en empare. L'emballement médiatique autour de l'affaire sordide se transforme en fait de société (2.2.1), et certains politiques peuvent l'instrumentaliser, ou du moins s'en servir pour demander un durcissement des lois régissant la justice pénale et le suivi des coupables, comme l'a fait Nicolas Sarkozy (2.2.2).

2.2.1 Au-delà du meurtre, des problèmes de société mis en lumière

« La mort intime de Laëtitia est devenue la mort de tous. Son corps, lorsqu'il a été retrouvé est aussi devenu le corps de tous », martèle Fabrice Drouelle (Affaires sensibles, 6 avril 2020). Yvan Jablonka, de son côté, rappelle que plus de mille personnes étaient présentes aux obsèques de la jeune femme, en juin 2011. Mille personnes, et des dizaines de journalistes, photographes, caméras. Les batailles entre les journalistes, et la loi de la concurrence accentuent encore leur nombre sur le terrain, comme l'explique Pierre Bourdieu : « La concurrence incite à exercer une surveillance permanente qui peut aller jusqu'à de l'espionnage mutuel, sur les activités des concurrents, afin de profiter de leurs échecs, en évitant leurs erreurs et de contrecarrer leur succès »⁵². Ce drame intime est devenu un fait divers national.

Si Pierre Bourdieu estime par ailleurs que les faits divers « sont des faits qui font diversion », qui ont vocation à « intéresser tout le monde, des faits dont on peut dire qu'ils sont omnibus », et ne cache pas ses critiques autour du traitement médiatique, notamment à la télévision de ces faits : « C'est une sorte de denrée rudimentaire de l'information qui est très importante (...) elle prend du temps, du temps qui pourrait être employé à autre chose »⁵³. Pour le sociologue, il s'agit de faits qui ne sont pas difficiles à comprendre, qui ne nécessitent pas de bagage intellectuel ou de connaissances particulières. Par contre, les mettre en avant est une perte de temps, alors que des sujets plus importants pourraient être mis sur la table, et permettre aux citoyens d'avoir les compétences et informations pour « exercer leurs droits démocratiques » tels que le vote.

⁵² BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, op. cit. p.4

⁵³ BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, op. cit. p.5

Le récit de Bourdieu ayant été écrit avant le procès de l'affaire d'Outreau, le sociologue n'avait pas encore pu mesurer l'impact des faits divers dans les questions de société. Cette affaire, narrée par Florence Aubenas dans *La méprise*, est une affaire d'abus sexuels commis sur des mineurs entre 1997 et 2000. Le premier procès a débuté en 2004, et a été très médiatisé. Cette grande médiatisation de l'horreur a donné lieu à de nombreux débats autour de la place de l'enfant dans la société. Véritable erreur judiciaire, ce procès a aussi pointé du doigt des dysfonctionnements de l'organe judiciaire, et de certains médias, avec une notion de rapidité qui primait sur la vérification de l'information. L'affaire d'Outreau a toutefois « mis la lumière sur un phénomène longuement occulté, en devenant un fait de société », tranche Jérôme Constant⁵⁴.

Pour le chercheur, « le passage du fait divers au fait de société est à la fois la mission du fait divers, et sa perte » : un évènement « inclassable » et qui peut être perçu comme quelque chose d'individuel fait désormais la Une des journaux et devient une question générale sur le fonctionnement de la société ou de ses institutions.

Pour reprendre l'affaire Laëtitia Perrais, le meurtre de cette jeune femme aura posé de très nombreuses questions sur le plan social, notamment lorsque son amie, Léa, a appris aux enquêteurs que Gilles Patron, chez qui elle et sa sœur vivaient en famille d'accueil depuis leurs 12 ans, l'agressait et tentait régulièrement de la violer : « Elle résistait parfois, avec son mauvais caractère. Mais Jessica, non ». Fait divers dans le fait divers, cette révélation et la condamnation postérieure de Gilles Patron à huit ans de réclusion criminelle aura permis de mettre le halo sur une institution défaillante : l'Aide sociale à l'enfance (ASE), qui ne protège apparemment pas suffisamment les jeunes placés par ses soins dans des familles d'accueil.

Ce problème de l'ASE, mis en avant dans plusieurs faits divers, a donné lieu à une enquête de *Zone Interdite*, diffusée le 18 janvier 2020 sur M6, puis une enquête de *Pièces à conviction* sur France 3, le 26 janvier 2021. Faut-il en arriver à un meurtre, des drames familiaux, des abus sexuels très graves, pour que la société française prenne conscience de défaillances ? Probablement. Car c'est par le biais de la médiatisation des faits divers que le débat social naît.

⁵⁴ CONSTANT Jérôme, *les cahiers du journalisme* n°17, été 2007

Outre cette « affaire dans l'affaire », les parcours difficiles de Laëtitia et de Tony Meilhon ont été relatés dans la presse, et à de très nombreuses reprises pour Tony Meilhon au cours de ses procès dont une partie des débats a été rendue publique par le biais des compte-rendu judiciaires. Le 18 février 2011, *Libération* titre par exemple : « Tony Meilhon, une vie de délits et de fuite » (**voir annexe 2.2.1**). La journaliste Sonya Faure explique alors que le suspect a passé « plus d'un tiers de sa vie en prison », mais développe aussi, sur la base de rapports de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), que « son environnement familial est source de difficultés ». Au milieu de ces écrits, la journaliste montre aussi de nombreuses défaillances du système judiciaire. Un poste de juge d'application des peines jamais remplacé, plus de 3 ans après la demande, des services de greffes débordés, le suivi de Tony Meilhon est en dents de scie, alors que son CPIP le trouve « dangereux pour les autres et pour lui-même ⁵⁵».

Les CPIP, débordés, ont d'ailleurs pu témoigner dans les colonnes de *Libération* : le 15 mai 2013 (**voir annexe 2.2.1**), une double page leur a été consacrée, avec pour papier principal « 130 dossiers chacun, la peine des conseillers d'insertion », un sous papier expliquant « le fiasco du suivi de Tony Meilhon » et enfin un témoignage de CPIP : « La pression mise sur nous depuis le drame de Pornic nous insécurise ». Deux ans après les faits, et à la veille du premier procès de Tony Meilhon, l'affaire est encore là, elle a bouleversé les conditions de travail de professionnels de la justice.

C'est cet aspect plus institutionnel, la recherche de fautifs, ou tout au moins de dysfonctionnements ou de carences de l'un des organes judiciaire ou législatif qui intéresse plus particulièrement la presse quotidienne nationale. Ses nombreux lecteurs ne sont probablement pas passionnés par les détails de la découverte macabre d'un corps découpé dans un étang, mais plutôt par ce que ce drame peut modifier à la société telle que nous la connaissons.

Si le fait divers peut parfois être source de changement de la société, ou du moins d'une prise de conscience collective, le débat social est parfois repris par un combat politique, que certains peuvent qualifier de « manipulation »⁵⁶ ou encore de récupération politique d'un fait tragique.

⁵⁵ « Tony Meilhon, une vie de délits et de fuites », in *Libération*, publié le 18 février 2011, consultable en ligne : https://www.liberation.fr/societe/2011/02/18/tony-meilhon-une-vie-de-delits-et-de-fuites_715756/

⁵⁶ JABLONKA Yvan, *Laetitia ou la fin des hommes*, op. cit., Chap 16

2.2.2 L'affaire Laëtitia vue par le politique : un prétexte pour durcir les lois pénales

« Le présumé coupable (...) est un monstre⁵⁷ », a annoncé Nicolas Sarkozy, quelques jours après la disparition de Laëtitia Perrais, alors que les données concernant ses condamnations (il a passé 13 ans, sur 31 de vie, derrière les barreaux au moment où il est arrêté et mis en examen pour le meurtre de Laëtitia) commencent à se répandre dans la presse. Le principe de présomption d'innocence est nié, le suspect est qualifié de « monstre ». Ce registre de langage, au moment où la Nation entière est sous le coup de l'émotion, est un geste politique fort. Le fait divers, passé par le stade du fait de société, devient un fait politique, un fait d'État. A

Tony Meilhon avait écopé de longues peines de prison, mais les avait purgées depuis huit mois, il était donc en liberté, comme le prévoyait la fin de sa détention. Lors des marches blanches, pourtant, les uns criaient à la folie, les autres à la « justice coupable⁵⁸ ». Car effectivement, si Tony Meilhon était libre et n'avait pas sa place sous les barreaux du fait qu'il ne tombait sous le coup d'aucune condamnation pénale, les choses n'étaient pas si simples. Tony Meilhon devait effectuer une peine de sursis mise à l'épreuve après sa sortie de détention, il devait donc se soigner et consulter régulièrement un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), chose qui n'est pas arrivée puisque, comme le détaille Yvan Jablonka dans son roman, les CPIP sont en sous-effectif à cette période en Loire-Atlantique, et le dossier de Tony Meilhon est noyé sous d'autres. Le suivi ne commencera donc pas, mais l'homme était recherché pour des vols de voitures pour lesquels il avait d'ores et déjà été identifié. Une dizaine de plaintes, notamment de ses anciennes petites amies, avaient aussi été déposées mais n'avaient pas reçu de suites.

Des défaillances de la police et de la justice peuvent alors être pointées du doigt, effectivement. Mais sans encore bénéficier de tous ces éléments, Nicolas Sarkozy appelle le cadre législatif à créer « de nouvelles mesures contre les récidivistes, afin qu'il n'y ait jamais de fatalités comme celle-ci, jamais d'enquêtes sans suites » explique-t-il. Il ajoute : « Il faut attendre de voir, mais si c'est l'indicible, il faudra des décisions et pas des commissions de réflexion. Il y a eu trop de

⁵⁷ « Laëtitia : Nicolas Sarkozy annonce des sanctions », publié le 3 février 2011 par *Libération*, consultable en ligne : https://www.liberation.fr/societe/2011/02/03/laetitia-nicolas-sarkozy-annonce-des-sanctions_712180/

⁵⁸ « Enquêtes – Affaire Laëtitia : « La chasse au coupable n'est pas terminée » », publié le 14 février 2011, par *Le Point*, consultable en ligne : https://www.lepoint.fr/societe/enquetes-affaire-laetitia-la-chasse-au-coupable-n-est-pas-terminee-14-02-2011-1295354_23.php

cas comme celui-ci⁵⁹ ». Et ce n'est pas la première fois que le Président de la République réclame un durcissement de la loi pénale à la suite d'un fait divers, bien au contraire : il s'agit de la 6^{ème} depuis 2007. Cela peut être considéré comme une stratégie politique : au moment où la colère et l'émotion se confrontent au sein de la population, du fait de la grande médiatisation de l'affaire, le Président souhaite venir sauver les français.

Sans s'interroger sur le manque de moyens de la justice ou les problèmes que rencontrent les fonctionnaires de l'organe judiciaire, le Président de la République s'emporte, le 4 février 2011 lors d'une visite à Orléans : « Quand on laisse sortir de prison un individu sans s'assurer qu'il sera suivi par un conseiller d'insertion, c'est une faute, ceux qui ont couvert ou laissé faire seront sanctionnés, c'est la règle ». Avant d'ajouter, au nom du peuple : « Nos compatriotes ne comprendraient pas qu'il n'y ait pas de sanction⁶⁰ ».

Souvent, le président évoque le contexte d'émotion, et les pensées des Français en lien avec le fait divers : « Cette affaire suscite une forte incompréhension chez nos compatriotes, qui ne peuvent admettre qu'une personne condamnée à de multiples reprises, notamment pour des faits d'une particulière gravité, puisse se soustraire délibérément à des obligations de surveillance imposées par la Justice⁶¹ ». Les médias, à l'instar du *Monde*, ont alors repris ces propos, puis les journalistes ont vérifié l'information. Contrairement aux rumeurs, « aucun mandat d'arrêt n'était délivré contre Tony Meilhon⁶² », à la connaissance de Xavier Ronsin, procureur de la République en charge de l'affaire Laëtitia.

Toutefois, lorsque Nicolas Sarkozy prend à nouveau la parole pour dépeindre « des dysfonctionnements et un grave manque de suivi » de la part de la justice, un mouvement inédit se met en place : les magistrats font grève, pour « éviter que le fait divers ne fasse la loi », selon l'USM, syndicat majoritaire de la profession. L'inspection judiciaire met 12 jours à rendre son rapport, qui met hors de cause la justice, et ne dénote pas de dysfonctionnement dans le suivi

⁵⁹ Nicolas Sarkozy a prononcé un discours le 25 janvier 2011, à Saint-Nazaire. Ses propos sont notamment retranscrits dans un article de Libération, consultable en ligne : https://www.liberation.fr/societe/2011/01/27/laetitia-finalement-sarkozy-voudrait-eviter-une-nouvelle-loi_710475/

⁶⁰ Discours tenu par le Président Nicolas Sarkozy à Orléans, le 4 février 2011

⁶¹ Discours tenu par le Président Nicolas Sarkozy à Orléans, le 4 février 2011

⁶² « Affaire Laëtitia : l'existence d'un mandat d'arrêt au casier de Tony Meilhon démentie », publié le 7 février 2011 par *Le Monde*, consultable en ligne : https://www.lemonde.fr/societe/article/2011/02/07/affaire-laetitia-l-existence-d-un-mandat-d-arret-au-casier-de-meilhon-dementie_1476565_3224.html

de Tony Meilhon. La grève de la magistrature prend fin, mais ce mouvement inédit montre à quel point la question est complexe, et la séparation des pouvoirs mise à mal.

Les journalistes de Libération ont d'ailleurs publié, après lecture de ces événements et dans la suite de la construction médiatique de l'affaire Laëtitia, un article titré : « Depuis des années, les faits divers font la loi⁶³ », qui rappelle notamment un autre cas au cours duquel Nicolas Sarkozy avait qualifié un détenu de « monstre », et critiqué le juge de l'avoir « remis en liberté conditionnelle ».

Pierre Bourdieu expliquait par ailleurs que l'étude d'un fait divers « n'est pas dissociable de son contexte social⁶⁴ ». Il évoque par exemple la création du sursis incompressible en 1994, qui correspond à une période de sûreté illimitée, qui empêche d'aménager la peine : le coupable reste alors définitivement en détention. Ce sursis a été créé à la demande de Pierre Méhaignerie, alors membre du gouvernement d'Édouard Balladur, à la suite du viol et du meurtre de la petite Karine, âgée de 8 ans. Une fois encore, ce fait divers très médiatisé a donné une impulsion politique pour le durcissement de la loi pénale dans certains cas bien définis.

Nicolas Sarkozy n'est donc pas le seul à s'être servi d'un fait divers pour réclamer un durcissement de la loi pénale, mais il l'a tout de même fait : en 2007, il fait voter la loi sur les peines planchers, visant à instaurer une peine minimale en fonction de l'infraction (jusqu'à lors, le Code Pénal ne prévoit que la peine maximale encourue). La loi Loppsi 2, de 2011, a été votée dans le même contexte, afin de punir plus sévèrement les auteurs de délits via l'informatique, comme le cyber harcèlement. La castration chimique en cas de récidive de viols a elle aussi été votée à la suite d'un fait divers, en 2010.

Si le fait divers peut paraître isolé, comme étant un événement tragique se tenant le plus souvent à distance du lecteur, il peut aussi permettre de déceler de véritables problèmes de société, ou appeler à des réactions politiques.

⁶³ « Depuis des années, les faits divers font la loi », publié le 22 novembre 2011 par *Libération*, consultable en ligne : https://www.liberation.fr/societe/2011/11/22/depuis-des-annees-les-faits-divers-font-la-loi_776374/

⁶⁴ BOURDIEU Pierre, Sur la télévision, op. cit., p.8

Conclusion

« Un fait divers, c'est la société en miniature » a déclaré Yvan Jablonka au *Télégramme* à l'occasion de la sortie de son roman *Laëtitia ou la fin des hommes*, le 9 décembre 2017⁶⁵. Ce mémoire semble abonder dans ce sens. En effet, si la règle de la proximité (et même la célèbre phrase du « mort / kilomètre ») se vérifient en le sens que les journaux locaux d'information quotidienne perçoivent de nombreuses recettes provenant des faits divers, la presse quotidienne nationale aussi sait en faire usage.

Un fait divers qui obtiendra une portée nationale requiert d'être plus ou moins spectaculaire, en le sens qu'il doit retenir l'attention et provoquer un sentiment de surprise ou une vive émotion. S'il n'y a pas de « petit » fait divers, il en est qui en raison de leur violence inouïe, les caractéristiques de leur auteur ou son lien avec la victime, ou encore par la difficulté d'avancement des recherches ainsi que les divers rebondissements de l'affaire, viennent à faire la Une des journaux.

Dès lors que ces faits divers sont mis en avant, ils se répandent plus rapidement dans l'agora, l'espace public. Les citoyens en débattent, et le transforment ainsi en question de société, d'autant plus en 2021 qu'en 2011, lorsque l'affaire Laetitia Perrais a explosé : en effet, depuis, Twitter est né. Le réseau social constitue un vaste espace de débats, comme certains groupes Facebook. Ces débats peuvent influencer le bon déroulement des enquêtes ou encore des jugements, et même les journalistes qui travaillent sur l'affaire. Il serait donc intéressant de poursuivre ce travail de recherche en s'intéressant à ce point. André Buffard, par exemple, l'évoque dans *Le jeu de la défense* : « L'hypermédiatisation d'un certain nombre d'affaires fausse le résultat judiciaire. Les juges, et encore plus les jurés, ne peuvent pas ne pas être influencés par ce qu'ils lisent ou voient d'un accusé et des faits qu'on lui reproche dans les médias »⁶⁶. Toujours est-il que lorsque le débat arrive dans la sphère publique et que le fait divers devient un fait de société, le politique s'en empare. C'était notamment le cas de Nicolas Sarkozy durant l'affaire Laëtitia Perrais.

⁶⁵ <https://www.letelegramme.fr/bretagne/meurtre-de-laetitia-un-fait-divers-c-est-la-societe-en-miniature-09-02-2017-11394988.php>

⁶⁶ BISSARDON Sébastien, *Paroles de Palais de justice*, Enrick B éditions, 2019, p. 273

Bibliographie

A. Ouvrages

- AUBENAS, Florence ; *La méprise, l'affaire d'Outreau*, ed. Seuil, 2005
- AUCLAIR, Georges ; *Le mana quotidien : structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Anthropos, 1970
- BARTHÈS Rolland, *Essais*, Seuil, 1964
- BISSARDON Sébastien, *Paroles de Palais de justice*, Enrick B Éditions, 2019
- BOLLE, Murielle ; *Briser le silence : au cœur de l'affaire Grégory*, Michel Lafon, témoignages, 2018
- BOURDIEU, Pierre ; *Sur la télévision, suivi de l'Emprise du journalisme*, Raisons d'agir ed., 1996
- BRIOT, Laurent ; *La France des faits divers*, J'ai lu, 2013
- CERQUIGLINI, Blanche ; *Le goût des faits divers*, Le petit mercure, 2018
- DERVILLE Grégory, *Le pouvoir des médias*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 2016
- DURAND-SOUFFLAND, Stéphane ; *Frissons d'assises : l'instant où le procès bascule*, Denoël, 2012
- DURAND-SOUFFLAND Stéphane, ROBERT-DIARD Pascale, *Jours de crimes : récits*, Points, 2019
- JABLONKA, Yvan ; *Laëtitia ou la fin des hommes*, Points, 2019
- MERTENAT, Thierry, *Dehors : journal d'un localier*, ed. Labor et Fides, 2019
- NEVEU, Érik ; *Sociologie du journalisme*, Repères, Que sais-je, 2019
- VIDAL-DURAND Brigitte, *La pratique du fait divers, Mode d'emploi pour les rubriques police, justice, infos génés*, CFPJ Éditions, 2009

B. Revues et articles de presse

Dubied Annik, « Fait divers et journalisme », dans : *Les dits et les scènes du fait divers*, dir. Dubied Annik. Genève, Librairie Droz, « Travaux de Sciences Sociales », 2004, p. 45-55.

→ URL : <https://www-cairn-int-info.accesdistant.sorbonne-universite.fr/les-dits-et-les-scenes-du-fait-divers—9782600008907-page-45.htm>

Collectif, *Les cahiers du journalisme*, n°14, Presses Universitaires de Laval, Laval, 2004

Collectif ; *Les cahiers du journalisme*, n°17, Presses Universitaires de Laval, Laval, 2007

FERRO Marc, « Fait divers, fait d’histoire », In *Annales*, 1983, p. 821

M’SILI Marine, « La notion de proximité d’après la chronique des faits divers de 1870 à nos jours », in *Annales du Midi*, 1998

Le Petit Journal → URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32895690j/date>

Pourquoi les faits divers nous passionnent-ils ? Les Inrocks : <https://www.lesinrocks.com/2018/10/11/actualite/societe/pourquoi-les-faits-divers-nous-passionnent-ils/>

Philomag : Les faits divers, ce sont aussi des faits qui font diversion : <https://www.philomag.com/articles/les-faits-divers-ce-sont-aussi-des-faits-qui-font-diversion>

Le Nouvel économiste : Les faits divers font-ils diversion ? <https://www.lenouveleconomiste.fr/les-faits-divers-font-ils-diversion-20853/>

Europe 1 : Pourquoi raffolons-nous des faits divers. ? <https://www.europe1.fr/societe/Pourquoi-raffolons-nous-des-faits-divers-544812>

The Conversation : De fait divers à fait de société : comment le viol est peu à peu devenu un sujet politique ? <https://theconversation.com/de-faits-divers-a-fait-de-societe-comment-le-viol-est-peu-a-peu-devenu-un-sujet-politique-145744>

Le Monde : Affaire de la Josacine : 25 ans après, les doutes de la mère de la victime https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/11/07/affaire-de-la-josacine-vingt-cinq-ans-apres-les-doutes-de-la-mere-de-la-victime_6018380_3224.html

C. Sites internet

Association confraternelle de la presse judiciaire : <http://pressejudiciaire.fr/2.html>

D. Vidéos

L'instant Bourdieu – Les faits divers, postée en 2006 sur Dailymotion.
<https://www.dailymotion.com/video/x885c>

Laëtitia, mini-série réalisée par Jean Labib, 2020, visionable sur Canal + VOD

Annexes

Table des matières récapitulative des annexes

- 1 Les dix articles les plus lus de Ouest France Loire Atlantique en 2017
- 2 Corpus utilisé pour traiter de l'affaire Laëtitia Perrais
 - 2.1 Ouest-France
 - 2.1.1 Tableau du nombre d'articles publiés par année sur l'affaire Laëtitia Perrais
 - 2.1.2 Tableau du nombre d'articles publiés en lien avec la localisation
 - 2.1.3 Tableau du nombre d'articles publiés par Ouest-France et par rubrique
 - 2.1.4 Liste des articles publiés par Ouest-France en lien avec l'affaire Laëtitia
 - 2.2 Libération
 - 2.2.1 Tableau des articles publiés par date et par type de contenu
 - 2.2.2 Tableau de la répartition des articles par rubrique
 - 2.3 Le Monde
 - 2.3.1 Tableau des articles publiés par date et par type de contenu

Annexe n°1 : Les dix articles les plus lus de Ouest France Loire Atlantique en 2017

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/loire-atlantique-quels-sont-les-dix-articles-les-plus-lus-en-2017-997c80a9-947a-36f8-9253-e5e7ff92b824>

Titre de l'article	Médiatisation nationale ?	Question de société ? Proximité ?
Rezé. Un jeune pompier volontaire a été roué de coups dans la caserne	Fait divers non médiatisé à l'échelle nationale	Société : quelqu'un s'en prend à un pompier !
Nantes. Tempête : deux poids-lourds se couchent, Chevire fermé lundi matin	Tempête médiatisée, mais fait divers de peu d'ampleur, non médiatisé à l'échelle nationale	Proximité : une route fermée = une organisation à changer pour les travailleurs par exemple. C'est un article de vie pratique.
Affaire Troadec : de terribles échanges avant le drame	Fait divers très médiatisé	Société (forte médiatisation de cette tuerie familiale)
Handball. Le calendrier du championnat du monde 2017 jusqu'à sa finale	Sport, médiatisé	.
Blain. Accident de chasse : surprise par un sanglier, une fille tue son père	Fait divers non médiatisé à l'échelle nationale	Société : débats sur la chasse
Disparus d'Orvault : deux suspects en garde à vue ce dimanche à Brest	Fait divers très médiatisé	Société (médiatisation)
Nantes. Leur pari stupide : aller fumer une cigarette chez Jean-Marc Ayrault	Fait divers peu médiatisé	Proximité de Nantes
Affaire Troadec : l'or disparu de la Banque de France	Fait divers très médiatisé	Société (médiatisation)
Nantes. Le poulpe géant dans la Loire était une pub pour un bar brasserie !	Fait divers insolite	Proximité : dire aux habitants à quoi correspond ce qu'ils ont vu
Législatives 2017 : tous les résultats commune par commune en Loire Atlantique	Politique	Proximité

Annexe n°2 : corpus utilisé pour traiter l'affaire Laëtitia Perrais

2.1 Ouest-France

2.1.1 Tableau du nombre d'articles publiés par année sur l'affaire Laëtitia Perrais

Année	Nombre d'articles publiés par Ouest-France
2011	64
2012	86
2013	76
2014	49
2015	54
2016	42
2017	13 (requête de Tony Meilhon : il attaque l'État en justice)
2018	13
2019	9
2020	8 dont 5 en culture (sortie de la mini-série Laëtitia)
2021	15 dont 11 en société, 8 ont fait la Une des diverses éditions (10 ^{ème} anniversaire du drame)

2.1.2 Tableau du nombre d'articles publiés en lien avec la localisation (Ouest-France)

Localisation	Nombre d'articles publiés par Ouest-France
Régions	415
Pays de la Loire	365
Loire-Atlantique	336
Nantes	237
Saint-Nazaire	92
Bretagne	72
Ile et Vilaine	61
Pornic	53
Rennes	48
La Bernerie-en-Retz	28
France	17

**2.1.3 Tableau du nombre d'articles publiés par Ouest-France et par rubrique
(Attention, en 2011 : pas de rubriques sur le site web de Ouest-France, donc nous
avons décidé de l'utilisation d'un code couleur vert et jaune pour les distinguer
sur cette période)**

	Société	Faits divers	Justice	Une	Culture
Globalité (excepté 2011)	103	69	38	30	11
2011	20	44	0	NA	0
2012	47	47	0	NA	0
2013				NA	0
2014	10	5	7	NA	0
2015	16	0	15	NA	0
2016	6	5	2	9	10
2017				4	0
2018	2	1	1	2	0
2019	4	0	4	2	0
2020	2	2	0	5	5
2021	11	7	7	8	1

2.1.4 Liste des articles publiés par Ouest-France pendant l'affaire Laëtitia

Année	Date	Titre	
2011	19/01	Disparition inquiétante d'une jeune femme de 18 ans à Pornic	
	21/01	Disparition de Laëtitia à Pornic : le suspect avoue l'accident	
	21/01	Disparition de Laëtitia : les recherches suspendues pour la nuit	
	24/01	Laëtitia : le suspect était sous le coup d'un suivi pour outrage à magistrat	
	25/01	Laëtitia : le suspect aurait dû faire l'objet d'un suivi	
	25/01	Laëtitia : « Un tel drame ne peut rester sans suite » selon Sarkozy	
	26/01	Sarkozy recevra la famille de Laëtitia	
	26/01	Affaire Laëtitia : Tony Meilhon écroué par un juge des libertés	
	27/01	Disparition de Laëtitia : appel à témoins	
	31/01	Sarkozy reçoit la famille de Laëtitia et promet des sanctions	
	01/02	Disparition de Laëtitia : la thèse de l'accident mortel « invalidée »	
	02/02	Affaire Laëtitia : les recherches se poursuivent à Lavau	
	02/02	Affaire Laëtitia : deux semaines d'enquête et de recherches	
	03/02	À Nantes, les magistrats du tribunal de grande instance refusent de siéger	
	06/02	Sarkozy – Laëtitia : révolte inédite des magistrats à compter de lundi	
	07/02		Saint-Brieuc : Audiences suspendues jusqu'au 11 février
			Révolte des magistrats. Un vieux contentieux avec Sarkozy
			Saint-Brieuc. Les magistrats en assemblée générale à 11 heures
	08/02	Révolte des magistrats. La journée de lundi vue du tribunal de Nantes	
10/02	Justice : soixante manifestants côte à côte à Alençon		

	Justice. Plus de 2000 manifestants dans les rues de Nantes
	La Justice dans la rue pour manifester son mécontentement
14/02	Affaire Laëtitia : Tony Meilhon a tenté de se suicider
	Tony Meilhon hospitalisé après avoir ingéré des produits ménagers trouvés dans sa cellule
	Tentative de suicide de Tony Meilhon : la famille d'accueil de Laëtitia réagit
15/02	Nantes. Les magistrats remontés, des audiences toujours renvoyées
	À Nantes, des magistrats très remontés
	Affaire Laëtitia. Marc Trévidic : « La justice fonctionne toujours aussi mal »
16/02	La famille d'accueil de Laëtitia reçue à l'Élysée jeudi
	Une connaissance de Tony Meilhon en garde à vue depuis ce matin
17/02	Affaire Laëtitia. Pas de charge contre le suspect placé en garde à vue
17/02	Les magistrats ont voté la reprise des audiences vendredi matin
18/02	Laëtitia. Mercier limoge le directeur de la pénitencière de Rennes
23/02	Affaire Laëtitia. Michel Mercier à Nantes ce mercredi
24/02	Les deux connaissances de Tony Meilhon placées en garde à vue viennent d'être libérées
30/03	Affaire Laëtitia : Tony Meilhon hospitalisé après une tentative de suicide
	Conférence. Les questions qui fâchent la justice Nantaise
01/04	Plouguernevel (22). Tony Meilhon transféré dans l'unité pour malades difficiles
05/04	Meurtre de Laëtitia : recherches autour d'un lac à Savenay
10/04	Corps retrouvé : probablement celui de Laëtitia
	Le tronc humain découvert à Port-Saint-Père est celui de Laëtitia
11/04	Affaire Laëtitia : le père d'accueil dit son soulagement
12/04	Laëtitia : pas d'obsèques avant un mois au plus tôt
12/04	Laëtitia : les analyses complémentaires obtenues dans quatre semaines
21/04	Opération « transparence » aujourd'hui au tribunal de Lisieux
04/05	Affaire Laëtitia : le ténor Dupont-Moretti défendra Tony Meilhon
31/05	Les expertises pratiquées sur Laëtitia révèlent les violences subies avant sa mort
01/06	Drame de Pornic : le terrible calvaire de Laëtitia
02/06	Meurtre de Laëtitia. Tony Meilhon prépare sa défense
06/06	Devant les juges, Tony Meilhon déclare « avoir eu un accident avec Laëtitia »
07/06	Affaire Laëtitia. Tony Meilhon parle d'un « accident »
20/06	Affaire Laëtitia. La jeune fille va pouvoir être inhumée
21/06	Les obsèques de Laëtitia ont lieu samedi à la Bernerie (44)
25/06	La Bernerie-en-Retz. Laëtitia Perrais, enterrée 5 mois après sa mort
	La Bernerie (44). Les obsèques ont lieu ce samedi
18/08	Le père d'accueil de Laëtitia mis en examen et incarcéré pour viol
	Gilles Patron parle de la sœur jumelle de Laëtitia
20/08	Familles d'accueil : une activité très encadrée
	Le père d'accueil de Laëtitia se défend de tout viol
25/08	Famille d'accueil de Laëtitia. Gilles Patron demande sa remise en liberté

	15/09	Famille d'accueil de Laëtitia. Nouvelle plainte contre le père
	19/09	Gilles patron confronté à la sœur de Laëtitia pendant sept heures à Nantes
	06/10	Affaire Laëtitia. Tony Meilhon transporté ce jeudi à Arthon-en-Retz
		Affaire Laëtitia : pas d'avancée significative
2012	01/01	Dupont de Ligonnès, Laëtitia, Agnès... Les principaux faits divers de 2011
	15/01	Affaire Laëtitia. Il y a un an débutait cette affaire criminelle hors normes
	18/01	Il y a un an, à La Bernerie, Laëtitia disparaissait
		Une petite centaine de personnes à la marche en mémoire de Laëtitia
	31/01	Gilles Patron placé en garde à vue dans l'enquête sur la mort de Laëtitia
	23/02	Loire-Atlantique. Affaire Laëtitia : le père d'accueil soupçonné d'agression sexuelle et viol
		Disparition de Laëtitia : le Saumurois placé en garde à vue a été remis en liberté
		Loire-Atlantique : le corps de Laëtitia formellement identifié
		Loire-Atlantique : le père biologique de Jessica et Laëtitia se porte partie civile
		Loire-Atlantique. Laëtitia victime de « multiples violences » avant sa mort
	27/02	Affaire Laëtitia. Une reconstitution aura lieu en mars
	06/03	Tony Meilhon. Une lame de rasoir dans la bouche pour refuser l'extraction
		Affaire Laëtitia : Tony Meilhon refuse de quitter sa prison
		Affaire Laëtitia : une partie de la reconstruction maintenue
		Affaire Laëtitia : « La thèse de l'accident ne tient pas »
		Affaire Laëtitia : la reconstitution a débuté à La Bernerie-en-Retz
	13/03	Agresions sexuelles. Deux nouvelles mises en examen pour Gilles Patron
	27/04	Meurtre de Laëtitia Perrais : enquête bouclée, Tony Meilhon pourrait être jugé en 2013
	28/04	Drame de Pornic : les juges ont bouclé l'enquête
	04/05	Grand Ouest. L'ancien père d'accueil de Laëtitia sort de prison
	05/06	En prison, de faux kits pour gruger Pôle Emploi
	14/06	Jessica Perrais : récit d'une jeunesse abimée
	13/07	Drame de Pornic : le meurtrier présumé de Laëtitia se décrit comme un « prédateur »
	24/08	Nantes. Affaire Laëtitia : Tony Meilhon renvoyé devant les Assises
	07/09	Un nouveau capitaine de gendarmerie
	12/09	Agresions sexuelles. Gilles Patron renvoyé devant les assises de Loire-Atlantique
	15/10	Affaire Laëtitia : le procès du 22 mai au 7 juin 2013
	26/11	En creux, Tony Meilhon parle de lui aux juges
		Tony Meilhon condamné à 30 mois de prison pour des délits
		Tony Meilhon jugé à Nantes pour une longue série de délits
2013	17/03	Mort de Me Olivier Metzner, avocat de la famille de Laëtitia Perrais

18/03	Le procès de Tony Meilhon maintenu malgré la mort de Me Olivier Metzner
23/04	A un mois du procès de Tony Meilhon, des dispositions prises à Nantes
25/04	Les dates et les faits
	Tony Meilhon : portrait en creux et bosses
17/05	Nantes : la mère de Tony Meilhon veut se porter partie civile contre son fils
20/05	Enquête : deux ans après la mort de Laëtitia, la justice peine toujours
21/05	Affaire Laëtitia : à Nantes, le procès risque d'être éprouvant pour les proches
	Procès Meilhon : Gilles Patron peut-il être victime ?
22/05	Affaire Laëtitia. Un crime atroce devenu affaire d'État
	Dispositif spécial pour le procès de Tony Meilhon au tribunal de Nantes
	Nantes. Tony Meilhon a fait son entrée dans le box des accusés
	Procès Meilhon : le banc des victimes chamboulé
23/05	Affaire Laëtitia : la cour d'assises analyse la personnalité de Tony Meilhon
	Quatre clés pour comprendre Tony Meilhon
24/05	Stéphane Bourgoïn, l'homme qui a interrogé 75 tueurs en série, à Nantes
	Tony Meilhon ; Un profil de « psychopathe » selon les experts
26/05	Affaire Laëtitia. La Bernerie attend que la justice fasse son travail
27/05	Procès Meilhon. A l'épreuve des faits
	Nantes. Tony Meilhon : « Je n'accepterai pas une peine autre que la perpétuité »
	Affaire Laëtitia. Pourquoi l'avocat de Tony Meilhon veut suspendre le procès
28/05	Tony Meilhon : « J'ai été lâche, égoïste, je ne mérite aucune clémence »
	Procès Meilhon. Pas de supplément d'information
29/05	Probation : les médecins lancent l'alerte rouge
	Nantes. Ébranlé par les expertises, Tony Meilhon compense avec l'arrogance
30/05	Procès Meilhon. « Avec le décès de sa sœur, une partie d'elle est morte »
	Procès Meilhon. Le père de Laëtitia « ne fera jamais le deuil »
	Procès Meilhon. L'accusé trouve « les mots justes »
	Procès Meilhon : le témoignage de Gilles Patron « stratégique » ?
	Affaire Laëtitia : Jessica, trop choquée pour faire face à Tony Meilhon
31/05	Procès Meilhon : les dernières heures de Laëtitia
03/06	Meilhon était en pleine surchauffe
	Affaire Laëtitia : le procès de Tony Meilhon pourrait se terminer mercredi soir
05/06	Condamné à la perpétuité, Meilhon réfléchit à faire appel
11/06	Meurtre de Laëtitia. Tony Meilhon fait appel de sa condamnation
12/06	Le père de Laëtitia dénonce l'appel « contradictoire » de Tony Meilhon
28/06	Tony Meilhon va porter plainte contre des médias
09/09	Tony Meilhon en visioconférence aux Assises

	10/09	Audience sur intérêts civils dans l'affaire Laëtitia Perrais : Tony Meilhon en visioconférence
	12/09	Tony Meilhon jugé par la cour d'appel d'Ille-et-Vilaine
	13/09	Tony Meilhon sera rejugé en appel à Rennes
	15/10	Assises de la Loire-Atlantique : Gilles Patron sera jugé fin mars
	12/11	Tony Meilhon condamné à verser 140 000 euros aux victimes
	27/12	2013 s'achève, une année d'actualité dans le rétro
2014	14/03	Nantes. Gilles Patron jugé pour viols et agressions sexuelles mardi
		Nantes. Tony Meilhon devant le tribunal en mai... en tant que victime
	17/03	Chronologie d'une affaire dans l'affaire Laëtitia
	18/03	Nantes. Le procès de Gilles Patron s'ouvre devant les Assises
	19/03	Nantes. Le témoignage de Jessica, la sœur de Laëtitia
	28/03	Nantes. Gilles Patron condamné à 8 ans de prison
	08/04	À Nantes, Gilles Patron ne fera pas appel de sa condamnation
	05/05	Photos volées de Tony Meilhon : procès renvoyé au 3 juillet
	03/06	Affaire Laëtitia : Tony Meilhon rejugé en appel à Rennes en novembre
	17/06	« 741-1 », la loi spéciale Tony Meilhon
	03/07	Tony Meilhon envoie deux quotidiens nationaux au tribunal
	04/09	Photo volée : Tony Meilhon dédommagé
	14/10	Nantes. Gilles Patron devra verser 37 000 euros à ses victimes
	12/11	Grève des avocats. Celui de Tony Meilhon ne demandera pas le renvoi
	17/11	Tony Meilhon rejugé à Rennes pour le meurtre de Laëtitia
	18/11	Vers un report à Rennes du procès Meilhon ?
		Le procès Meilhon « aurait mérité une exception »
		Avocats en grève, procès Meilhon renvoyé
	20/11	Même morte, la justice bouge encore
2015	05/01	Justice. Tony Meilhon rejugé cette année
	04/03	Le procès de Tony Meilhon en appel à Rennes en octobre
		<i>Du 11 au 26 octobre, 47 compte-rendus de procès ont été publiés</i>
2016	27/10	Rencontre avec l'auteur de Laëtitia ou la fin des hommes
	02/11	Le prix Medicis à Ivan Jablonka pour « Laëtitia ou la fin des hommes »
2017	15/05	Rennes. Tony Meilhon attaque ses conditions de détention
	05/07	La requête de Tony Meilhon rejetée par le tribunal
	15/05	Caen. Époque : le fait divers, source d'histoires et de personnages
2018	26/01	Pays de Retz. L'affaire Laëtitia dans « faites entrer l'accusé » dimanche
	08/11	Affaire Laëtitia. Le réalisateur de la mini-série a rencontré la famille hier
	28/11	Pornic. Affaire Laëtitia : une série télé qui fâche la famille
2019	04/09	À l'isolement, Tony Meilhon demande réparation
	20/09	Nantes. Tony Meilhon n'obtiendra pas réparation pour sa mise à l'isolement
2020	18/09	Loire-Atlantique. Affaire Laëtitia : une série télé pour cette jeune « héroïne »
	02/10	« Stop à la fascination morbide pour les crimes ! »
2021	18/01	Affaire Laëtitia. Retour sur les lieux du drame dix ans après
		10 ans de l'affaire Laëtitia : un drame au-delà du fait divers
	19/01	10 ans de l'affaire Laëtitia : à la protection de l'enfance, « il y avait un traumatisme »

2.2. Libération

2.2.1. Tableau des articles publiés par Libération par date et type de contenu

Année	Date	Titre	Type
2011	21/01	Disparition d'une jeune fille à Pornic : la thèse de l'enlèvement privilégiée	Bâtonnage AFP
	22/01	Disparition de Laëtitia : « l'espoir s'amenuise »	Bâtonnage AFP
	24/01	Laëtitia : recherches infructueuses, un deuxième gardé à vue	Bâtonnage AFP
		Les enquêteurs toujours à la recherche du corps de Laëtitia	Bâtonnage AFP
	27/01	Disparue de Pornic : Tony Meilhon, récidiviste, mais de quoi ?	Papier société
		Laëtitia : finalement, Sarkozy voudrait éviter une nouvelle loi	Bâtonnage AFP
	02/02	Le corps de Laëtitia a été retrouvé dans un étang en Loire-Atlantique	Bâtonnage AFP
	04/02	Sarkozy pousse les juges à bout	Papier politique
	05/02	Les magistrats, cinq jours à l'arrêt	Papier société
	06/02	Contre les propos de Sarkozy, la fronde inédite des magistrats menace de s'éteindre	Bâtonnage AFP
	07/02	Les juges déjugent Sarkozy	Décryptage
		Affaire Laëtitia : pas de mandat d'arrêt au casier de Meilhon	Bâtonnage AFP
		Fillon juge « excessive » la fronde des magistrats »	Bâtonnage AFP
	08/02	Du fait divers de Pornic à la polémique nationale	Papier Idées et Débats
		Les juges crient au mauvais procès	Papier société
	09/02	Les audiences reportées dans la quasi-totalité des tribunaux	Bâtonnage AFP
	10/02	Grève de la justice : les magistrats ne se dérobent pas	Papier société
	11/02	Justice : défilé de robes unies	Papier société
	14/02	Des « carences » mais pas de faute grave dans le suivi de Tony Meilhon	Papier société
	15/02	Laëtitia : les juges épargnés	Papier culture
		Les syndicats de magistrats appellent à la reprise des audiences	Bâtonnage AFP
		Les magistrats maintiennent la pression	Brève société
	17/02	Laëtitia : le ministre de la Justice sanctionne un directeur de la pénitentiaire	Bâtonnage AFP

	18/02	Tony Meilhon, une vie de délits et de fuites	Papier société (récit)
		Tony Meilhon, repères	Brève
	24/02	Les directeurs de prison dans la rue	Papier culture
	29/03	Le meurtrier présumé de Laëtitia Perrais tente à nouveau de se suicider	Bâtonnage AFP
	10/04	Le corps de Laëtitia Perrais retrouvé	Bâtonnage AFP
	11/04	Le corps de Laëtitia reconstitué	Bâtonnage AFP
	31/05	Laëtitia a subi de « multiples violences » avant d'être tuée	Bâtonnage AFP
	01/06	Les conditions de la mort de Laëtitia Perrais se précisent	Bâtonnage AFP
	07/06	Exécution des peines de prison : vers un nouveau tour de vis sécuritaire	Papier société
	17/08	Le père d'accueil de Laëtitia Perrais soupçonné le viol	Bâtonnage AFP
	19/08	La mise en examen du père d'accueil trouble l'affaire de Pornic	Papier analyse
	13/09	Sarkozy reprend l'idée d'encadrement militaire des mineurs délinquants	Bâtonnage AFP
	14/09	En Seine-et-Marne, Sarkozy récidive sur les prisons	Papier société
	20/09	Martine Aubry au chevet d'une Justice « mise en cause » par Sarkozy	Papier Police / Justice
	22/11	Depuis des années, les faits divers font la loi	Papier Société
2012	01/02	Meurtre de Pornic : le père d'accueil de Laëtitia en garde à vue	Bâtonnage AFP
	06/03	Affaire Laëtitia : Tony Meilhon refuse la reconstitution	Bâtonnage AFP
	07/03	Affaire Laëtitia : la reconstitution partielle accable Meilhon	Bâtonnage AFP
	04/05	Affaire Laëtitia : le père d'accueil en liberté surveillée	Bâtonnage AFP
	22/07	Comment Christiane Taubira s'attaque à l'héritage pénal du quinquennat Sarkozy	Papier Décryptage
	20/08	Récidive : comment mettre fin au système « un drame, une loi » ?	Papier Décryptage
2013	15/05	« La pression mise sur nous depuis le drame de Pornic nous insécurise »	Papier Témoignage de CPIP (Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation)
	15/05	Le fiasco du suivi de Tony Meilhon	Brève
	15/05	130 dossiers chacun, la peine des conseillers d'insertion	Enquête pour le procès de Tony Meihon
	22/05	Affaire Laëtitia : Meilhon change sa version des faits	Bâtonnage AFP
	23/05	Tony Meilhon, « quelqu'un à qui il ne faut surtout pas dire non »	Compte-rendu de procès

	24/05	Tony Meilhon, « personnalité psychopathique » face aux experts	Compte-rendu de procès
	28/05	Meilhon s'était confié à un gendarme	Compte-rendu de procès
	28/05	« 44 coups de couteau, ah ouais »	Compte-rendu de procès
	30/05	Procès Meilhon : la face cachée de Laëtitia	Compte-rendu de procès
	05/06	La perpétuité requise contre Tony Meilhon	Bâtonnage AFP
	05/06	Tony Meilhon condamné à la réclusion à perpétuité	Compte-rendu de procès
	05/06	Itinéraire d'un montre autoproclamé	Portrait de Tony Meilhon
	12/11	Tony Meilhon condamné à verser 130 000 euros aux proches de sa victime	Compte-rendu de procès
	19/12	Prison : la perpétuité existe-t-elle ?	Papier société
2014	23/03	Des marches blanches au box d'assises	Papier société
	28/03	Gilles Patron : « Je te demande pardon, Jessica »	Bâtonnage AFP
	16/11	Tony Meilhon de nouveau devant les juges	Papier société
2015	13/10	Tony Meilhon se métamorphose pour son procès en appel	Compte-rendu de procès
	14/10	« Tu es le seul coupable » : la mère de Tony Meilhon livre ses souvenirs	Compte-rendu de procès
	16/10	Tony Meilhon, celui à qui on ne pouvait pas dire non	Compte-rendu de procès
	26/10	Réclusion criminelle à perpétuité requise en appel contre Meilhon	Bâtonnage AFP
	26/10	Tony Meilhon condamné à la perpétuité pour le meurtre de Laëtitia	Bâtonnage AFP
2016	24/03	La perpétuité effective, rarement prononcée mais déjà possible	Papier Décryptage
	24/08	« Laëtitia », le corps du délire	Papier culture
	06/10	Tony Meilhon incendie sa cellule et écope d'un an de plus	Brève
2020	27/09	« Laëtitia », voyage au bout de la vulnérabilité	Papier culture (critique série)

2.2.2. Tableau du classement des articles en lien avec l'affaire Laëtitia en fonction de la rubrique dans le quotidien Libération

Rubrique	Nombre d'articles
Société	69
Police/Justice	9
Culture	6
Médias	4
Idées et Débats	3
Tribunes	2
Opinions	2
Livres	1
International	1
Lifestyle	1

2.3.Le Monde

2.3.1. Tableau des articles publiés dans Le Monde par date et type

2011	24/01	Disparition de Laëtitia Perrais à Pornic : un suspect au lourd passé judiciaire	
		Pornic : reprise des recherches du corps de Laëtitia Perrais	AFP
	25/01	Tony Meilhon mis en examen pour "enlèvement suivi de mort"	Brève
	27/01	Disparition de Laëtitia Perrais : le suspect n'est pas un violeur récidiviste	Papier société
	28/01	Pornic : le manque de moyens de la justice mis en cause	Papier politique
	01/02	Affaire Laëtitia : des mesures contestées contre la récidive	Papier société
	02/02	Disparition à Pornic : le parquet espère pouvoir identifier le corps	AFP et Retuers
	01/02	La récidive : émotion, urgence, impuissance	Papier Opinions
	02/02	Les problèmes du service chargé du suivi de Tony Meilhon connus de la chancellerie	Papier société
	02/02	La découverte du corps de Laetitia Perrais renforce les soupçons sur Tony Meilhon	Papier société
	04/02	Affaire Laëtitia : la colère des magistrats après les accusations de Nicolas Sarkozy	Papier société
	05/02	Colère des policiers après les critiques de Nicolas Sarkozy	Papier société
	05/02	Affaire Laetitia: grève des magistrats jeudi et vendredi	AFP
	07/02	Présumé innocent ou présumé coupable, les termes du débat	Papier politique
		Quand la justice est présumée coupable	Chronique
		François Fillon juge excessive la colère des magistrats	Papier société
		Les magistrats, en colère contre Nicolas Sarkozy, se mobilisent	Papier société
	08/02	Nouvelle polémique sur le suivi de Tony Meilhon	Papier société
		La haute magistrature rejoint la fronde judiciaire	Papier société
		Affaire Laëtitia : une panne informatique aurait permis à Meilhon d'échapper à un contrôle	AFP
		Fronde des magistrats : Mercier va faire des propositions sur les moyens	AFP
		"Les officiers de police connaissent les mêmes problèmes que les magistrats"	Témoignage

	L'Assemblée adopte la version définitive de la Loppsi 2	Brève politique
09/02	Laëtitia : une relation de Tony Meilhon en garde à vue	AFP
	Le mouvement de protestation se durcit dans le monde judiciaire	Brève
	Les Français soutiennent massivement le mouvement des magistrats	Papier politique
10/02	Nicolas Sarkozy entre rassemblement et division	Papier politique
	De Nantes à Paris, les magistrats mobilisés dans un mouvement sans précédent	AFP
11/02	Les magistrats appellent au renvoi des audiences jusqu'à mardi	Reuters
	Nicolas Sarkozy, sans marge de manoeuvre, soigne sa droite	Papier politique
	Les propos du président n'ont en rien atténué la colère des magistrats	Papier politique
	Les approximations et les contre-vérités du président sur l'affaire Laëtitia	Papier politique
14/02	"Si les promesses faites étaient tenues, la victime serait peut-être encore en vie"	Témoignage
15/02	Les policiers et les gendarmes exonérés par leurs inspections	Papier politique
	Affaire Laëtitia : les magistrats appellent à reprendre les audiences	AFP
	Les magistrats cessent leur mouvement de grève des audiences	Brève
	Les policiers et les gendarmes n'ont commis aucune "faute caractérisée"	Papier société
	Affaire Laëtitia : deux rapports d'enquête disculpent policiers et gendarmes	Papier société
	"La responsabilité des dysfonctionnements est collective", d'après les enquêtes	Papier société
16/02	Affaire Laëtitia : six contractuels seront recrutés pour renforcer le SPIP de Nantes	Papier société
17/02	Suivi des délinquants : une mission pour déterminer les moyens à mettre en œuvre	Brève
	Affaire Laëtitia : Michel Mercier limoge un directeur de la pénitentiaire	AFP et Reuters
	Meurtre de Laëtitia Perrais : la garde à vue d'un homme levée	AFP
18/02	Affaire Laëtitia : un cadre pénitentiaire est sanctionné	Papier société
23/02	Affaire Laëtitia Perrais : les directeurs pénitentiaires manifestent à Paris	AFP
03/03	« Quand les victimes deviennent des accusés »	Tribune
06/03	Affaire Laëtitia : Tony Meilhon refuse la reconstitution	AFP

	29/03	Tony Meilhon a de nouveau tenté de se suicider	AFP
	21/03	Le monde judiciaire appelle à une nouvelle mobilisation le 29 mars	Papier société
	28/03	Le procureur de Nantes dément les tentatives de suicide de Tony Meilhon	Brève
	24/03	Les incarcérations ont augmenté à la prison de Nantes après l'affaire Laëtitia et le mouvement des magistrats	Papier société
	29/03	Le monde judiciaire manifeste à Paris	AFP
		Nouvelle mobilisation des professions judiciaires contre la pénurie de moyens	Papier société
	29/03	Tony Meilhon a de nouveau tenté de se suicider	AFP
	01/04	Tony Meilhon de nouveau interné en hôpital psychiatrique	AFP
	11/04	Le corps de Laëtitia Perrais identifié	Brève société
	31/05	Laëtitia Perrais a subi de "multiples violences" avant sa mort	AFP
	17/08	Affaire Laetitia : le père d'accueil soupçonné d'agression sexuelle et de viol	AFP
	18/08	Affaire des sœurs Perrais : le père biologique contre le père d'accueil	AFP
		Le père d'accueil de Laëtitia Perrais mis en examen pour "viol"	Brève société
	15/09	Affaire des sœurs Perrais : le père d'accueil accusé d'un deuxième viol	AFP
	20/09	Le père d'accueil de Laetitia Perrais de nouveau mis en examen pour "viol"	Papier société
	03/11	Gilles patron, de victime à suspect	
	22/11	L'émotion fait la loi : une habitude depuis 2002	Papier politique
	23/11	Des moyens pour améliorer l'application des peines	Papier société
2012	01/02	Meurtre de Laëtitia : le père d'accueil en garde à vue pour "vérifications"	AFP
	28/04	Clôture de l'instruction de l'affaire Laëtitia Perrais par les juges nantais	Brève société
	04/05	Affaire Laëtitia Perrais : Gilles Patron, le père d'accueil, remis en liberté	Brève société
	19/09	Accusé de viol sur mineure, Gilles Patron renvoyé devant la cour d'assises	AFP
2013	22/05	Affaire Laëtitia : Tony Meilhon jugé à Nantes pour « un fait divers d'État »	Compte-rendu de procès
		Affaire Laëtitia : Meilhon modifie sa version des faits	Compte-rendu de procès
	23/05	Une ex-compagne de Meilhon a "senti la mort" arriver, un mois avant celle de Laetitia	Compte-rendu de procès
	24/05	Teint blanc, sans émotion, l'autoportrait de Tony Meilhon	Compte-rendu de procès
	27/05	Tony Meilhon réclame une peine à perpétuité	Compte-rendu de procès

	30/05	Les remords de Tony Meilhon	AFP
	31/05	Au procès de Tony Meilhon, la guerre des pères de Laetitia	Compte-rendu de procès
	31/05	Procès Meilhon : la nouvelle version de l'accusé résiste mal aux expertises	Compte-rendu de procès
	28/05	M. X, la "part d'ombre" de Tony Meilhon	Compte-rendu de procès
	05/06	Condamnation de Tony Meilhon : "Il n'aurait pas dû être relâché"	Compte-rendu de procès
		Perpétuité requise contre Tony Meilhon	AFP
		Au procès Meilhon : 21 h 53, "j'ai rencontré un homme de 31 ans"	Compte-rendu de procès
	06/06	Jusqu'au bout, Tony Meilhon a entretenu le suspense autour de lui	Compte-rendu de procès
	11/06	Affaire Laetitia : Tony Meilhon fait appel	AFP
2014	18/03	Le père d'accueil de Laetitia Perrais jugé pour viols et agressions sexuelles	Vidéo
	20/03	Au procès de Gilles Patron, la discrète Jessica Perrais livre un récit poignant	Papier société
	27/03	13 ans de prison requis contre l'ex-« père d'accueil » de Laetitia Perrais	AFP
	28/03	Huit ans de prison pour Gilles Patron, l'ex-« père d'accueil » de Laetitia Perrais	AFP
2015	13/10	Tony Meilhon de nouveau devant les juges pour le meurtre de Laetitia Perrais	AFP
	26/10	Réclusion criminelle à perpétuité requise contre Tony Meilhon	AFP
		Tony Meilhon condamné à la prison à vie dans l'affaire Laetitia Perrais	AFP et Reuters
2016	02/11	Prix Médicis : Ivan Jablonka couronné pour un livre « hybride »	Vidéo
	24/08	Sangs d'encre : Jablonka, Liberati, Cobert	Papier le Monde des Livres
	16/11	L'avocate de l'affaire Laetitia, une femme de convictions	Actu (papier)
2018	02/02	Pourquoi sommes-nous fascinés par les faits divers ?	L'époque
2020	18/09	« Laetitia », sur France.tv : la jeune fille, les hommes et la mort	Culture - séries

Résumé

Les faits divers sont présents dans tous les quotidiens de presse écrite, tous les jours. Les journalistes faits diversiers, qui rédigent les papiers en lien avec ces affaires qui sortent de l'ordinaire, sont parfois accusés de « s'occuper des chiens écrasés ». Cette rubrique est en effet régulièrement mise à mal par ses détracteurs. Néanmoins, il arrive qu'un fait divers prenne la Une des journaux, papiers ou télévisés. C'est le cas de l'affaire Laëtitia Perrais, que nous étudierons dans le corps de ce mémoire. Sa disparition, puis la découverte macabre de son corps, a secoué les foules. Des marches blanches en hommage à la jeune fille de 18 ans ont vu le jour partout en France, et l'émotion transparait dans les médias locaux (*Ouest-France*) mais aussi nationaux (*Libération* et *Le Monde*). Mais la médiatisation de ce fait divers a un impact encore plus grand : il fait émerger des problèmes de société, avec notamment des dysfonctionnements du côté de l'Aide sociale à l'enfance, et devient même un problème politique. En 2011, Nicolas Sarkozy est Président de la République. Ce fait divers, et notamment les caractéristiques de l'auteur des faits – délinquant récidiviste, ayant passé un tiers de sa vie en prison – ont emmené le Président à réclamer des lois de durcissement de la justice pénale, mais a aussi provoqué l'indignation chez les magistrats, qui ont lancé un mouvement de grève de près de 15 jours, totalement inédit dans la profession. Ce fait divers, en raison de sa forte médiatisation, a secoué tous les pans de la société. La loi du « mort kilomètre » ne s'est pas vérifiée, tant la mort de cette jeune fille a eu des conséquences sur la société dans son ensemble, ainsi que dans l'organisation des institutions publiques à l'instar de la Justice.

Mots-clés

Journalisme - Justice – Faits divers – Médiatisation – Médias – Presse – Politique – Société